

19

Criminalité et droit pénal

1117-1400

Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel 2014

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS



KONFERENZ DER KANTONALEN JUSTIZ- UND POLIZEIDIREKTORINNEN UND -DIREKTOREN
CONFERENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES DÉPARTEMENTS CANTONAUX DE JUSTICE ET POLICE
CONFERENZA DEI DIRECTRICE E DIRETTORI DEI DIPARTIMENTI DI GIUSTIZIA E POLIZIA

Neuchâtel, 2015

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0** Bases statistiques et généralités
- 1** Population
- 2** Espace et environnement
- 3** Travail et rémunération
- 4** Economie nationale
- 5** Prix
- 6** Industrie et services
- 7** Agriculture et sylviculture
- 8** Energie
- 9** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Mobilité et transports
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Culture, médias, société de l'information, sport
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Criminalité et droit pénal
- 20** Situation économique et sociale de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales et internationales

Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel 2014

Rédaction Section Criminalité et droit pénal

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Complément d'information: Section Criminalité et droit pénal, OFS, pks@bfs.admin.ch

Réalisation: Section Criminalité et droit pénal, OFS

Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel
tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 1117-1400

Prix: 18 francs (TVA excl.)

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 19 Criminalité et droit pénal

Langue du texte original: Français

Page de couverture: OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne; photo: © Oliver Menge, Solothurner Zeitung

Graphisme/Layout: ba!joodoo. flashMapped, Karlsruhe (D)
Ce document a été produit automatiquement à partir de banques de données. Il ne témoigne donc pas de la qualité typographique habituelle des publications de l'OFS.

Copyright: OFS, Neuchâtel 2015
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée

ISBN: 978-3-303-19058-6

Table des matières

1	Introduction	7
2	Aperçu.....	11
2.1	Infractions selon la loi.....	11
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	11
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	12
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	12
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	12
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	13
2.3	Infractions selon la répartition géographique	14
2.3.1	Code pénal (CP)	14
2.3.1.1	Fréquence (‰) par canton/ville	14
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par canton/ville	15
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	16
2.3.2.1	Fréquence (‰) par canton/ville	16
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par canton/ville	17
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	18
2.3.3.1	Fréquence (‰) par canton/ville	18
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par canton/ville	19
2.4	Prévenus selon la loi	20
2.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	20
2.4.1.1	Code pénal (CP)	20
2.4.1.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	21
2.4.1.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	22
2.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)	23
2.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	24
2.4.3.1	Code pénal (CP)	25
2.4.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	27
2.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	28
2.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	30
2.4.4.1	Code pénal (CP)	30
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	30
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	31
2.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	31
3	Partie détaillée.....	33
3.1	Infractions de violence.....	33
3.1.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	33
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	34
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	35
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	36
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	36
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	36
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	37
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	38

3.2	Violences domestiques	39
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction	39
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions	40
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	41
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	42
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	42
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	42
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	43
3.4	Infractions contre le patrimoine	44
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	44
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	45
3.5	Brigandage	46
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	46
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	46
3.6	Vol	47
3.6.1	Répartition selon le type de vol	47
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	47
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	48
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	48
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	49
3.7	Vol de véhicule	50
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	50
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	50
3.8	Loi sur les stupéfiants (LStup)	51
3.8.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	51
3.8.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	52
3.8.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	53
3.8.3.1	Consommation par substances	53
3.8.3.2	Trafic par substances	54
3.8.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	55
3.8.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	55
3.8.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	55
3.8.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	56
3.8.5	Loi sur les stupéfiants: saisies de stupéfiants	57
3.9	Loi sur les étrangers (LEtr)	58
3.9.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	58
3.9.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	59
4	Évolution	61
4.1	Tableaux	61
4.1.1	Infractions selon la loi	61
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	62
4.1.3	Infractions de violence	63
4.1.4	Infractions de violence domestiques	64
4.1.5	Infractions contre le patrimoine	65
4.1.6	Code pénal: Infractions selon les cantons/villes	66

4.1.7	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	67
4.1.8	Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les cantons/villes	68
4.1.9	Infractions à la loi sur les étrangers.....	69
4.1.10	Loi sur les étrangers: Infractions selon les cantons/villes	70
4.2	Graphiques.....	71
4.2.1	Infractions selon la loi	71
4.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	72
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	72
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	73
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	73
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	74
5	Glossaire méthodologique.....	75
5.1	Introduction.....	75
5.2	Définitions	75
5.2.1	Le cas/l'affaire.....	75
5.2.2	L'infraction.....	75
5.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	75
5.2.4	La personne lésée	75
5.2.5	La population résidente permanente	75
5.2.6	Etat des communes	76
5.3	Principes d'exploitation des données	76
5.3.1	Statistique de sortie	76
5.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	76
5.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	76
5.4	Chiffres clés	76
5.4.1	Chiffres absolus	76
5.4.2	Chiffres relatifs.....	76
5.4.3	Graphiques	77
6	Index des tableaux.....	78
7	Index des figures.....	79

1 Introduction

Le rapport de la statistique policière de la criminalité présente, depuis 2009, les résultats d'une statistique à laquelle tous les cantons participent en saisissant les infractions dénoncées de manière détaillée et selon des principes uniformes de saisie et d'exploitation. Le rapport se divise en trois parties. La première partie présente une vue d'ensemble des lois pénales concernées (Code pénal, loi sur les stupéfiants, loi sur les étrangers et lois fédérales annexes). La deuxième partie traite quant à elle de plusieurs thèmes présentant un intérêt public particulier et la troisième partie récapitule les principaux tableaux accompagnés de graphiques présentant une évolution depuis 2009.

Survol

En 2014, la statistique policière de la criminalité a recensé un total de 526 066 infractions relevant du Code pénal (CP), 80 986 infractions de la loi sur les stupéfiants (LStup), 39 544 infractions de la loi sur les étrangers (LEtr) et 12 521 infractions des lois fédérales annexes. Par contre, la SPC ne prélève pas les infractions à des lois cantonales et à la loi sur la circulation routière (LCR) pour l'ensemble de la Suisse.

Le nombre d'infractions dénoncées a diminué par rapport à 2013 dans les 3 principales lois, à savoir de 8,5% pour le CP, 16,8% pour la LStup et 4,7% pour la LEtr. Pour les infractions au CP, on atteint par ailleurs le niveau le plus bas depuis la révision de la statistique en 2009¹. Concernant la LStup, la diminution s'explique principalement par l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique. Ces amendes d'ordre ne sont pas comptabilisées dans le présent rapport car il ne s'agit pas de dénonciations ; elles figurent dans un tableau séparé².

Taux d'élucidation

Le taux d'élucidation, en 2014, se situe à 95,4% pour les homicides (y compris les tentatives). Pour les autres infractions au CP, on observe de grandes disparités dans la part des infractions élucidées. Ces différences sont liées, d'une part aux priorités qui président à l'action policière, d'autre part aux circonstances des infractions. Ainsi, le taux d'élucidation est respectivement de 86,4% pour les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle et de 80,9% pour les infractions contre l'intégrité sexuelle – infractions pour lesquelles la victime connaît souvent l'auteur des faits. Dans le domaine des infractions contre le patrimoine, ce sont les nombreux cas de vols et de dommages à la propriété qui influencent à la baisse le taux d'élucidation, plaçant celui-ci à 18,4%. Sans ces deux infractions, le taux d'élucidation des infractions contre le patrimoine est de 57,6%. Le nombre élevé de vols et de dommages à la propriété tire également vers le bas le taux général d'élucidation des infractions au CP, qui est de 30,5% (28,9% en 2013). Le taux d'élucidation est par contre élevé pour les infractions à la loi sur les stupéfiants (96,6%) et à la loi sur les étrangers (100,0%), car la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôles de la police.

Personnes prévenues

La part des infractions élucidées joue un rôle déterminant lorsqu'on considère les prévenus : plus le taux d'élucidation est élevé, plus les résultats statistiques relatifs aux prévenus sont représentatifs. Depuis la révision de la statistique en 2009, il est possible d'identifier comme une seule et même personne les prévenus enregistrés de manière répétée dans un ou plusieurs cantons.

Le nombre total de personnes prévenues pour des infractions au Code pénal a diminué de 2,7% pour repasser sous la barre des 80 000 (79 069 prévenus enregistrés en 2014). Depuis 2009, le nombre de prévenus mineurs enregistrés n'a cessé de baisser pour atteindre la valeur de 8994 en 2014. Une nouvelle diminution de 1,2% est donc observée (-6,7% en 2013)³. Le total des jeunes adultes prévenus (de 18 à 24 ans) a globalement diminué de 8,9% atteignant également la valeur la plus basse depuis 2009. Parmi les autres adultes prévenus, c'est la première fois depuis 2009 qu'une diminution prévaut (-1,0%). En valeurs absolues, les mineurs sont enregistrés par la police le plus souvent pour des infractions d'importance moindre telles que le vol à l'étalage (1570 prévenus), les dommages à la propriété (1953 prévenus), le vol sans spécification (1074 prévenus), les voies de fait (822 prévenus) ou les lésions corporelles simples (670 prévenus).

¹ Les évolutions sont présentées généralement sous forme de pourcentages pour les principales infractions. Il convient d'éviter de surinterpréter ces valeurs, tout particulièrement lorsque le nombre absolu d'infractions est petit. De faibles écarts dans les chiffres absolus peuvent, en effet, amener à de grandes différences en termes de pourcentage.

² www.statistique.ch → Thèmes → 19 - Criminalité, droit pénal → Criminalité et exécution des peines → Dénonciations → Données, indicateurs → Dénonciations selon la LStup dès 2009 → Infractions

³ Depuis 2009, la baisse du nombre de prévenus mineurs dénoncés est de 39,6% alors que le nombre de mineurs au sein de la population résidente permanente n'a diminué que de 2,5% (diminution de 17 345 mineurs de 10 à 17 ans sur la période allant de 2010 à 2013).

En considérant la nationalité des prévenus ayant été dénoncés selon le Code pénal, une très légère augmentation est visible auprès des étrangers résidant de façon permanente en Suisse (+220 prévenus, +0,9%) alors que la valeur n'a pas changé chez les Suisses (+9 prévenus, 0,0%). La répartition des prévenus résidant en Suisse n'a pas évolué par rapport aux années précédentes ; elle est composée 61% de Suisses (37 487 prévenus) et 39% d'étrangers titulaires d'un permis d'établissement ou d'un permis de résidence à l'année (23 604 prévenus).

Comme en 2013, c'est à nouveau une diminution marquée des prévenus issus du domaine de l'asile qui est observée (-1400 prévenus en 2014, -30,9% ; -1348 prévenus en 2013, -22,9%) et leur effectif se monte à 3127 prévenus. Du côté des prévenus n'appartenant pas à la population résidente permanente⁴ et dont fait partie la catégorie des « sans notions », leur nombre à la baisse⁵ se portent à 14 851 en 2014 (15 847 en 2013). Si on observe l'évolution de cette catégorie en excluant les statuts manquants, une légère augmentation prévaut (+338 prévenus en 2014, +2,4% ; +1229 prévenus en 2013, +9,5%). Finalement et sous l'angle des parts respectives des diverses catégories de statut de séjour de l'ensemble des prévenus, elles se situent à un niveau de 4,0% en 2014 pour les prévenus issus du domaine de l'asile et à 18,8% pour les prévenus n'appartenant pas à la population résidente permanente.

La répartition des prévenus par nationalité peut varier considérablement selon les infractions commises, la loi étudiée et les cantons.

Infractions de violence

Pour obtenir une pondération des divers actes de violence, une catégorisation simplifiée entre violence grave et violence d'intensité moyenne a été appliquée. La part des actes de violence grave a atteint 3,2% en 2014 (3,0% en 2013). Parmi ceux-ci figurent des homicides (41 homicides consommés et 132 tentatives d'homicide), des lésions corporelles graves (609), des viols (556) et des brigandages selon l'art. 140 ch. 4 CP (15). Si 10% des homicides (y compris les tentatives) sont commis avec une arme à feu et 49% avec une arme coupante ou tranchante, la grande majorité des lésions corporelles graves résulte d'une pure violence corporelle (42%). Par rapport à 2013, le nombre d'homicides (y compris les tentatives) avec une arme à feu a fortement diminué passant de 46 à 18 infractions (47 en moyenne de 2009 à 2013).

Tout en restant dans la moyenne de ces dernières années, le nombre d'actes de violence grave dénoncés est identique à 2013 (2014 : 1354 ; 2013 : 1365). Les actes de violence d'intensité moyenne ont par contre diminué de 8%, marqués notamment par les brigandages selon l'art. 140 ch. 1 à 3 CP (-832 infractions, -26,1%), les lésions corporelles simples (-745 infractions, -8,7%), les voies de fait (-630 infractions, -5,2%) et les violences et menaces contre les fonctionnaires (-209 infractions, -7,5%). Seules les contraintes sexuelles ont augmenté de 15,0% (+90 infractions) ainsi que les séquestrations/enlèvements (+37 infractions, +11,7%).

Les infractions relevant de la violence domestique⁶ sont identifiées par le biais de la relation entre la personne lésée et la personne prévenue. Cette relation est saisie dans une sélection d'infractions pouvant être considérées comme typiques pour ce domaine. En 2014, 15 650 infractions de violence domestique ont été enregistrées (2013 : 16 495 ; 2012 : 15 810). Ce chiffre traduit une diminution de 5% par rapport à l'année précédente se situant dans la moyenne de ces 5 dernières années. Il s'agissait le plus souvent de violence dans le couple. Pour l'ensemble des homicides consommés, plus de la moitié se déroulent ainsi dans la sphère domestique (2014 : 23 ; 2013 : 23). Comme les infractions en relation avec la violence domestique n'aboutissent pas toujours à une dénonciation policière dans tous les cantons, ces chiffres doivent être considérés comme des valeurs minimales.

Infractions contre l'intégrité sexuelle

En 2014, 6484 infractions contre l'intégrité sexuelle ont été enregistrées. Les dénonciations ont diminué de 10% (-755 infractions) par rapport à 2013 et sont principalement dues à une diminution de 35% des infractions pour l'exercice illicite de la prostitution (-492 infractions) et des infractions pour pornographie (-20%, -294 infractions). Les contraintes sexuelles et l'exhibitionnisme ont quant à eux augmenté de respectivement 90 et 55 infractions, soit +15% et +12%. Le nombre de dénonciations pour des actes d'ordre sexuel avec des enfants est quant à lui resté stable (2014 : 1300 ; 2013 : 1330).

⁴ Cf. la catégorie des « étrangers autres » dans le chapitre 2.4.2 – Nationalité des prévenus selon la loi.

⁵ Il y a également une amélioration de la saisie du statut de séjour avec une forte diminution des valeurs manquantes en passant de 1747 statuts manquants en 2013 à 418 en 2014.

⁶ Site internet spécifiquement dédié à la violence domestique enregistrée par la police depuis 2009

Cf. Office fédérale de la statistique → Thèmes → 19 – Criminalité, droit pénal → Thèmes transversaux → Violences domestique

Infractions contre le patrimoine

Parmi les infractions au CP, 70% concernent les infractions contre le patrimoine. Un peu plus de la moitié d'entre elles concernent des vols : ces derniers ont été au nombre de 186 708 en 2014, et même de 234 470 si l'on tient aussi compte des vols de véhicules. Les dommages à la propriété représentent une autre part importante des infractions contre le patrimoine et on en dénombre 46 942 qui ne sont pas combinés avec le vol.

Avec une diminution de 42 721 infractions (-10,3%) entre les années 2013 et 2014, le domaine du patrimoine enregistre le nombre d'infractions le plus bas depuis l'introduction de la nouvelle SPC en 2009 (2014 : 370 445 ; 2013 : 413 166). Celle-ci s'observe principalement avec une diminution pour les vols (-31 270 infractions, -14,3%) ou plus particulièrement par la baisse du nombre d'infractions de vols par effraction de véhicule (-6659 infractions, -37,7%), de vols à la tire (-5355 infractions, -17,8%) et de vols par effraction (-4592 infractions, -8,1%).

Néanmoins, quelques bémols avec un nombre d'infractions à la hausse comme le vol de véhicule (+3683 infractions, +8,4%), l'escroquerie (+259 infractions, +2,8%) et l'extorsion et chantage (+126 infractions, +19,5%).

Loi sur les stupéfiants

En 2014, 80 986 infractions à la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées par la police. Un peu moins de la moitié des infractions (46%) concernent la consommation de stupéfiants, principalement des produits de chanvre (59%).

Par rapport à 2013, le nombre total d'infractions à la LStup a diminué de 17% (2013 : +5%). Cette diminution est visible pour les saisies de stupéfiants (-9329 infractions, -23,0%) respectivement les cas de consommation de stupéfiants (-8303 infractions, -18,1%). Cette diminution est principalement due à l'entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2013 de la modification de la LStup avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique. Elle est notamment visible avec la diminution de 8852 infractions (-28,6%) pour la consommation de produits du chanvre.

A contrario, une augmentation est à remarquer aussi bien pour les cas liés au trafic (+911 infractions, +11,8%), à la culture et à la production (+283 infractions, +19,2%) ainsi que pour les cas de contrebande (+135 infractions, +8,1%).

Loi sur les étrangers

Une grande partie des infractions à la loi sur les étrangers se rapporte à des entrées illégales ou à des séjours non autorisés en Suisse (26 846 infractions, 68%). Il faut encore mentionner l'exercice d'une activité lucrative sans autorisation dont la part est de 9,5%, soit 3746 infractions.

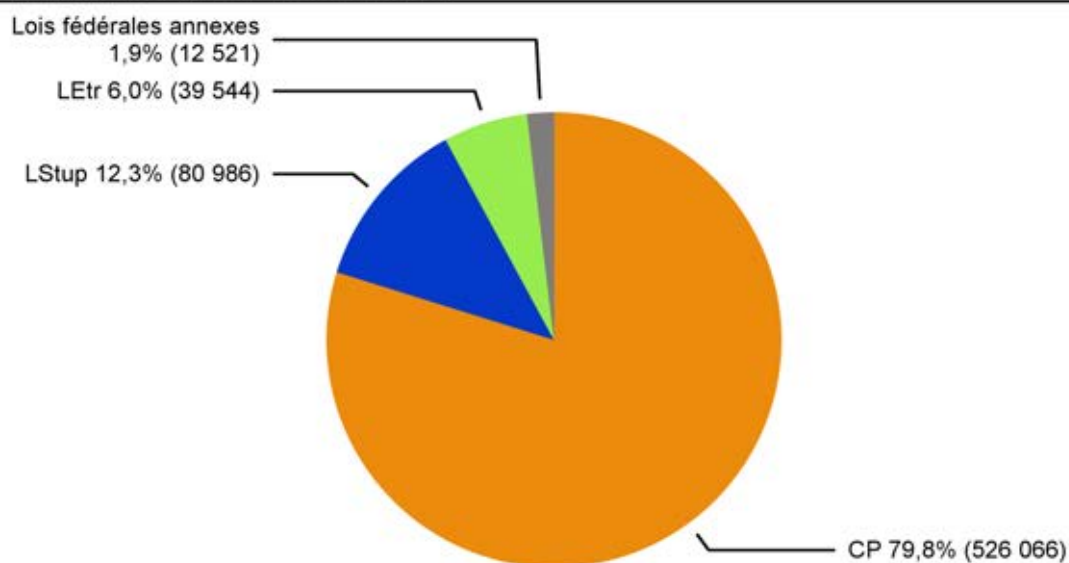
Par rapport aux chiffres de 2013, les infractions relevant de la LEtr ont connu une baisse de 5% (2013 : +14% ; 2012 : +15%). Celle-ci est due en particulier à la diminution des entrées illégales ou à des séjours non autorisés en Suisse (-1339 infractions, -4,8%), du non-respect de l'assignation au lieu de résidence (-1027 infractions, -31,8%) ou à d'autres infractions à la LEtr (-1205 infractions, -18,8%), alors qu'une augmentation est notamment observée dans le cadre de l'assistance illégale (+398 infractions, +7,5%).

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 12 521 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2014. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2013		2014		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	575 138	28,9%	526 066	30,5%	-9%
Loi sur les stupéfiants (LStup) ⁷	97 289	97,2%	80 986	96,6%	-17%
Loi sur les étrangers (LEtr)	41 512	99,8%	39 544	100,0%	-5%

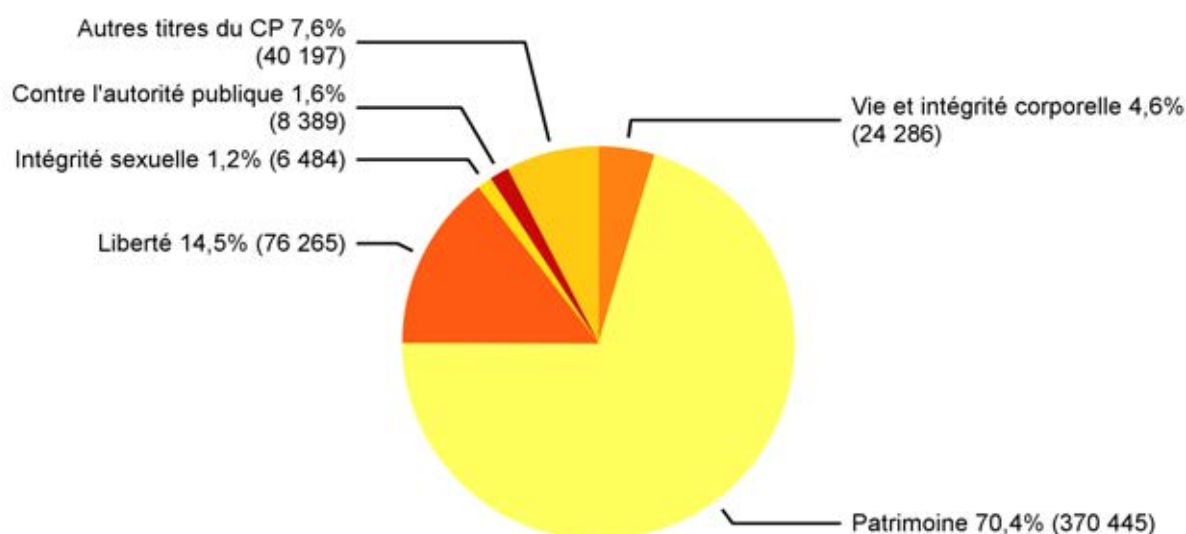
© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

⁷ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total général du Code pénal	575 138	28,9%	526 066	30,5%	-9%
Total vie et intégrité corporelle	25 727	85,0%	24 286	86,4%	-6%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	57	94,7%	41	97,6%	-28%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	152	92,8%	132	94,7%	-13%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	568	72,5%	609	80,0%	7%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	8 527	83,7%	7 782	83,3%	-9%
Total patrimoine	413 166	17,2%	370 445	18,4%	-10%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	217 978	16,2%	186 708	17,8%	-14%
dont vol par effraction	56 930	12,0%	52 338	14,0%	-8%
dont vol à l'arrachée	2 228	10,5%	1 640	13,7%	-26%
Vol de véhicule (Art. 139)	44 079	2,9%	47 762	3,8%	8%
Brigandage (Art. 140)	3 196	33,8%	2 367	37,0%	-26%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	48 130	17,1%	46 942	17,8%	-2%
Escroquerie (Art. 146)	9 304	66,3%	9 563	67,8%	3%
Extorsion et chantage (Art. 156)	647	38,5%	773	36,1%	19%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	830	98,1%	1 005	98,1%	21%
Total honneur, domaine secret ou privé	13 503	86,0%	13 718	87,5%	2%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	2 514	83,6%	2 765	84,9%	10%
Total liberté	81 504	32,0%	76 265	33,9%	-6%
Menaces (Art. 180)	11 167	91,2%	10 328	91,6%	-8%
Contrainte (Art. 181)	2 264	90,3%	2 201	90,0%	-3%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	61	86,9%	46	73,9%	-25%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	316	80,7%	353	84,1%	12%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	4 629	75,2%	4 666	74,0%	1%
Total intégrité sexuelle	7 239	83,2%	6 484	80,9%	-10%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	1 330	86,0%	1 300	81,3%	-2%
Viol (Art. 190)	571	77,6%	556	81,1%	-3%
Exhibitionnisme (Art. 194)	459	50,5%	514	45,3%	12%
Pornographie (Art. 197)	1 501	93,4%	1 207	93,2%	-20%
Total danger collectif	2 423	50,9%	2 633	47,6%	9%
Incendie intentionnel (Art. 221)	965	30,5%	1 081	28,3%	12%
Total autorité publique	8 744	96,3%	8 389	97,5%	-4%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	2 776	92,5%	2 567	95,2%	-8%
Total administration de la justice	1 765	94,1%	1 774	94,3%	1%
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	356	84,8%	386	86,8%	8%
Autres infractions du Code pénal	21 067	87,5%	22 072	76,6%	5%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

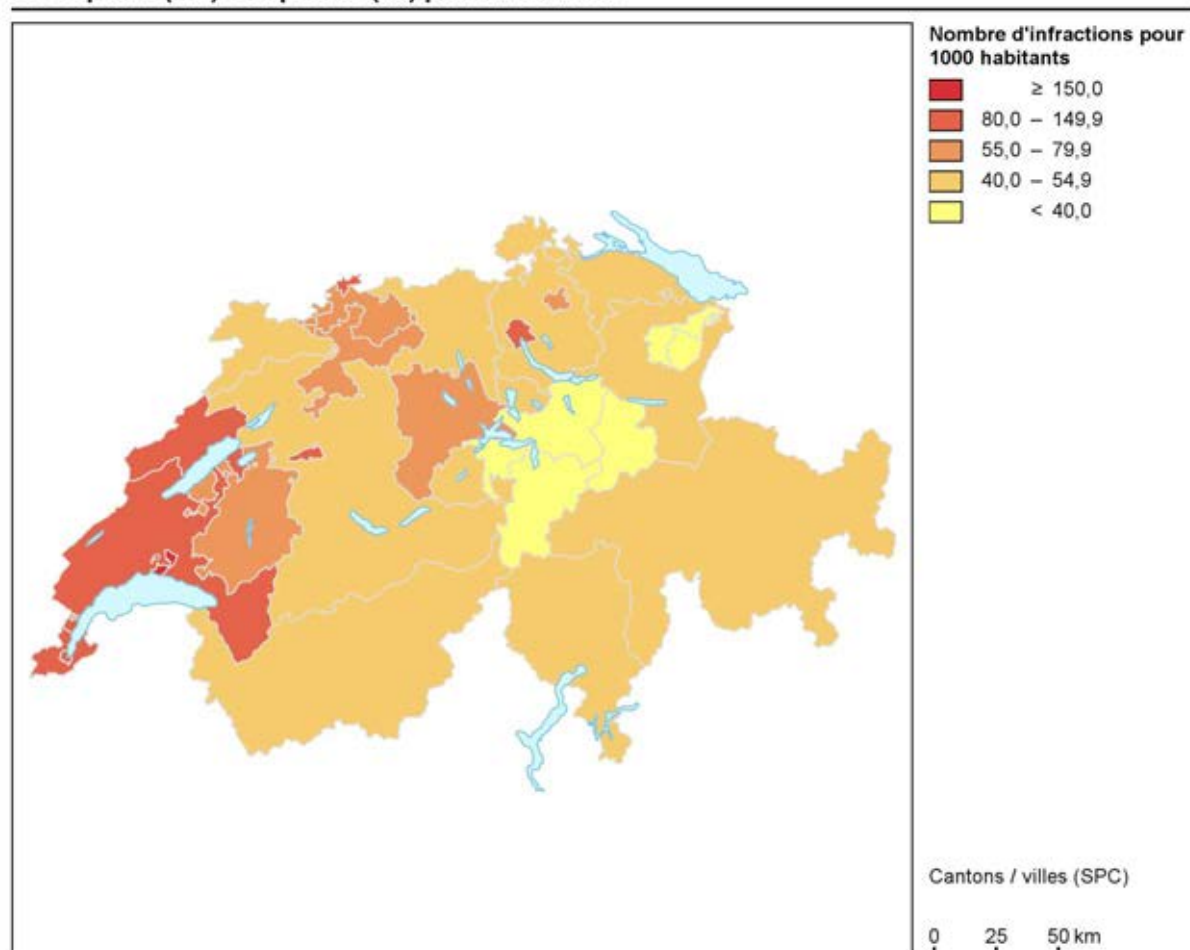
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par canton/ville

Code pénal (CP): fréquence (‰) par canton/ville



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – SPC (2014), STATPOP (2013)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

Figure 3: Code pénal (CP): fréquence (‰) par canton/ville

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par canton/ville

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par canton/ville

	2013			2014			Différence
	Infrac- tions	Habitants	Fré- quence	Infrac- tions	Habitants	Fré- quence	
Total Suisse	575 138	8 039 060	71,5	526 066	8 139 631	64,6	-9%
Appenzell Rh.-Ext.	2 089	53 438	39,1	2 076	53 691	38,7	-1%
Appenzell Rh.-Int.	370	15 717	23,5	388	15 778	24,6	5%
Argovie	34 290	627 340	54,7	32 168	636 362	50,5	-6%
Bâle-Campagne	15 504	276 537	56,1	15 496	278 656	55,6	0%
Bâle-Ville	24 040	187 425	128,3	21 485	189 335	113,5	-11%
Berne (sans la ville de Berne)	45 839	865 102	53,0	40 890	872 433	46,9	-11%
Ville de Berne	21 383	127 515	167,7	17 936	128 848	139,2	-16%
Fribourg	18 777	291 395	64,4	16 446	297 622	55,3	-12%
Genève (sans la ville de Genève)	28 903	274 068	105,5	27 686	277 876	99,6	-4%
Ville de Genève	30 267	189 033	160,1	27 558	191 557	143,9	-9%
Glaris	1 375	39 369	34,9	1 514	39 593	38,2	10%
Grisons	8 183	193 920	42,2	8 196	194 959	42,0	0%
Jura	4 532	70 942	63,9	3 604	71 738	50,2	-20%
Lucerne	24 764	386 082	64,1	22 509	390 349	57,7	-9%
Neuchâtel	16 006	174 554	91,7	14 462	176 402	82,0	-10%
Nidwald	1 257	41 584	30,2	1 443	41 888	34,4	15%
Obwald	1 373	36 115	38,0	1 539	36 507	42,2	12%
Saint-Gall	21 866	487 060	44,9	20 242	491 699	41,2	-7%
Schaffhouse	3 325	77 955	42,7	3 865	78 783	49,1	16%
Schwyz	5 474	149 830	36,5	4 653	151 396	30,7	-15%
Soleure	18 014	259 283	69,5	16 321	261 437	62,4	-9%
Tessin	22 335	341 652	65,4	19 001	346 539	54,8	-15%
Thurgovie	11 822	256 213	46,1	11 551	260 278	44,4	-2%
Uri	1 202	35 693	33,7	1 031	35 865	28,7	-14%
Valais	17 100	321 732	53,1	13 843	327 011	42,3	-19%
Vaud (sans la ville de Lausanne)	51 291	603 935	84,9	49 756	616 585	80,7	-3%
Ville de Lausanne	27 245	130 421	208,9	22 211	132 788	167,3	-18%
Zoug	6 238	116 575	53,5	6 388	118 118	54,1	2%
Zurich (sans les villes de Zurich et de Winterthour)	46 763	923 330	50,6	43 835	935 076	46,9	-6%
Ville de Zurich	52 452	380 777	137,7	47 632	384 786	123,8	-9%
Ville de Winterthour	8 555	104 468	81,9	7 564	105 676	71,6	-12%
Inconnu Suisse	2 504	–	–	2 777	–	–	11%

© OFS, Neuchâtel 2015

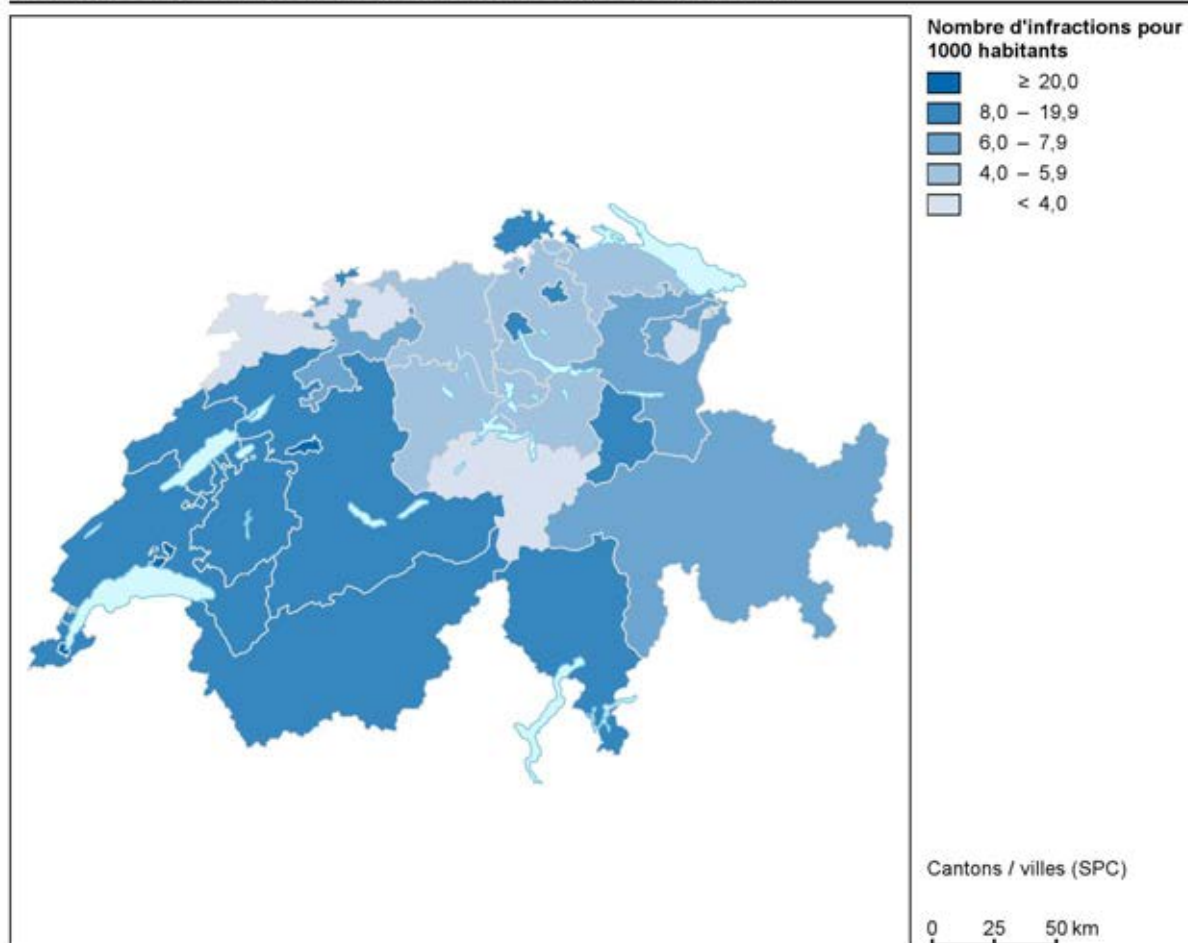
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par canton/ville

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)⁸

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par canton/ville

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par canton/ville



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – SPC (2014), STATPOP (2013)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

Figure 4: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par canton/ville

⁸ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par canton/ville

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par canton/ville

	2013			2014			Différence
	Infrac- tions	Habitants	Fré- quence	Infrac- tions	Habitants	Fré- quence	
Total Suisse	97 289	8 039 060	12,1	80 986	8 139 631	9,9	-17%
Appenzell Rh.-Ext.	196	53 438	3,7	323	53 691	6,0	65%
Appenzell Rh.-Int.	43	15 717	2,7	22	15 778	1,4	-49%
Argovie	4 792	627 340	7,6	3 188	636 362	5,0	-33%
Bâle-Campagne	1 000	276 537	3,6	757	278 656	2,7	-24%
Bâle-Ville	3 422	187 425	18,3	3 253	189 335	17,2	-5%
Berne (sans la ville de Berne)	7 157	865 102	8,3	7 200	872 433	8,3	1%
Ville de Berne	6 433	127 515	50,4	6 284	128 848	48,8	-2%
Fribourg	3 425	291 395	11,8	2 859	297 622	9,6	-17%
Genève (sans la ville de Genève)	3 190	274 068	11,6	2 935	277 876	10,6	-8%
Ville de Genève	6 355	189 033	33,6	6 439	191 557	33,6	1%
Glaris	383	39 369	9,7	335	39 593	8,5	-13%
Grisons	1 640	193 920	8,5	1 276	194 959	6,5	-22%
Jura	618	70 942	8,7	270	71 738	3,8	-56%
Lucerne	2 424	386 082	6,3	2 147	390 349	5,5	-11%
Neuchâtel	2 158	174 554	12,4	1 815	176 402	10,3	-16%
Nidwald	213	41 584	5,1	128	41 888	3,1	-40%
Obwald	83	36 115	2,3	139	36 507	3,8	67%
Saint-Gall	3 952	487 060	8,1	3 900	491 699	7,9	-1%
Schaffhouse	909	77 955	11,7	694	78 783	8,8	-24%
Schwyz	1 111	149 830	7,4	760	151 396	5,0	-32%
Soleure	2 197	259 283	8,5	1 945	261 437	7,4	-11%
Tessin	3 110	341 652	9,1	3 066	346 539	8,8	-1%
Thurgovie	2 347	256 213	9,2	1 247	260 278	4,8	-47%
Uri	134	35 693	3,8	71	35 865	2,0	-47%
Valais	3 781	321 732	11,8	3 761	327 011	11,5	-1%
Vaud (sans la ville de Lausanne)	7 753	603 935	12,8	5 439	616 585	8,8	-30%
Ville de Lausanne	8 036	130 421	61,6	6 575	132 788	49,5	-18%
Zoug	1 104	116 575	9,5	543	118 118	4,6	-51%
Zurich (sans les villes de Zurich et de Winterthour)	6 192	923 330	6,7	4 612	935 076	4,9	-26%
Ville de Zurich	10 762	380 777	28,3	7 390	384 786	19,2	-31%
Ville de Winterthour	2 367	104 468	22,7	1 611	105 676	15,2	-32%
Inconnu Suisse	2	—	—	2	—	—	0%

© OFS, Neuchâtel 2015

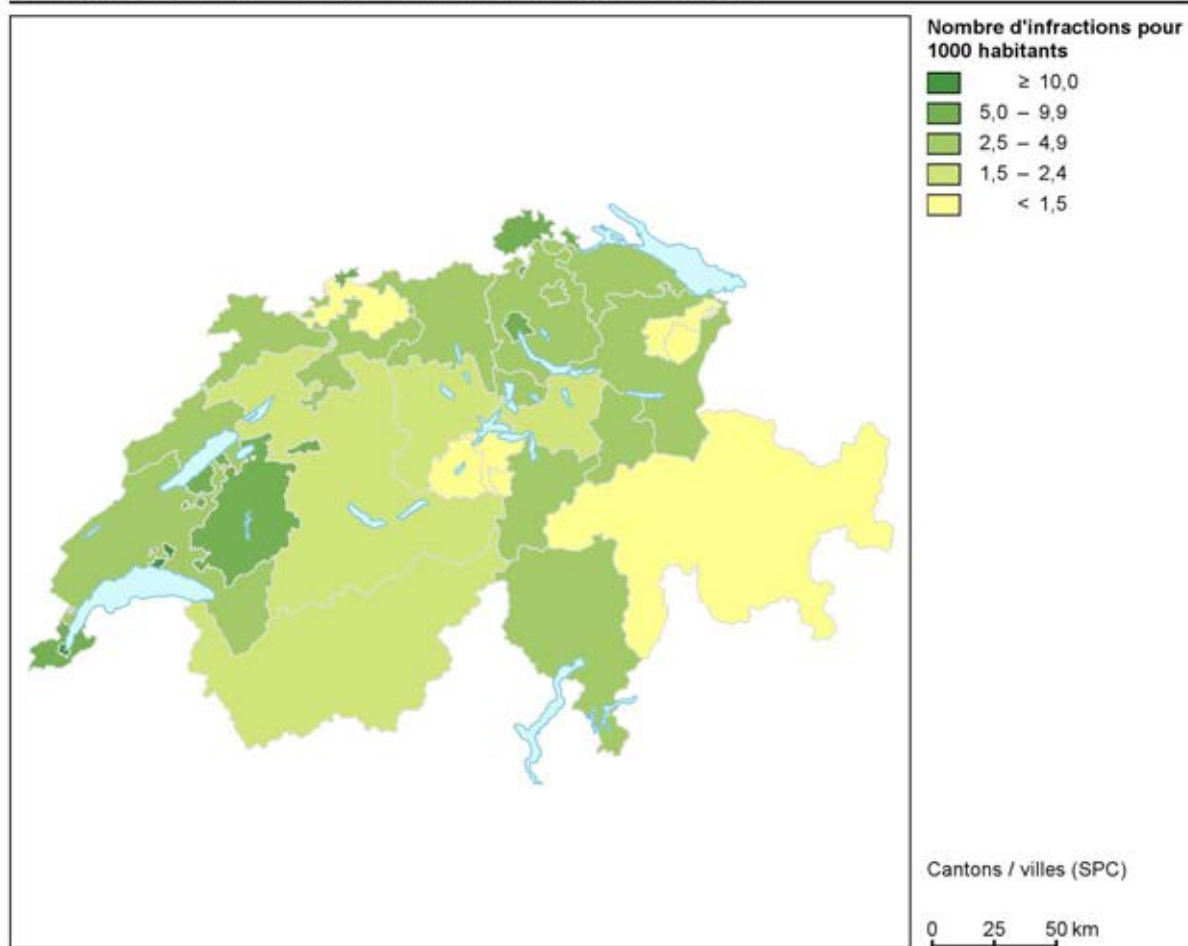
Tableau 4: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par canton/ville

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 *Fréquence (‰) par canton/ville*

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par canton/ville



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – SPC (2014), STATPOP (2013)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

Figure 5: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par canton/ville

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par canton/ville

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par canton/ville

	2013			2014			Différence
	Infrac- tions	Habitants	Fré- quence	Infrac- tions	Habitants	Fré- quence	
Total Suisse	41 512	8 039 060	5,2	39 544	8 139 631	4,9	-5%
Appenzell Rh.-Ext.	46	53 438	0,9	50	53 691	0,9	9%
Appenzell Rh.-Int.	6	15 717	0,4	4	15 778	0,3	-33%
Argovie	2 501	627 340	4,0	2 265	636 362	3,6	-9%
Bâle-Campagne	283	276 537	1,0	253	278 656	0,9	-11%
Bâle-Ville	1 128	187 425	6,0	1 018	189 335	5,4	-10%
Berne (sans la ville de Berne)	1 856	865 102	2,1	2 086	872 433	2,4	12%
Ville de Berne	1 155	127 515	9,1	1 236	128 848	9,6	7%
Fribourg	2 278	291 395	7,8	1 786	297 622	6,0	-22%
Genève (sans la ville de Genève)	2 482	274 068	9,1	2 467	277 876	8,9	-1%
Ville de Genève	6 485	189 033	34,3	6 846	191 557	35,7	6%
Glaris	106	39 369	2,7	137	39 593	3,5	29%
Grisons	221	193 920	1,1	230	194 959	1,2	4%
Jura	188	70 942	2,7	196	71 738	2,7	4%
Lucerne	865	386 082	2,2	804	390 349	2,1	-7%
Neuchâtel	479	174 554	2,7	622	176 402	3,5	30%
Nidwald	38	41 584	0,9	39	41 888	0,9	3%
Obwald	32	36 115	0,9	22	36 507	0,6	-31%
Saint-Gall	1 385	487 060	2,8	1 359	491 699	2,8	-2%
Schaffhouse	492	77 955	6,3	624	78 783	7,9	27%
Schwyz	393	149 830	2,6	299	151 396	2,0	-24%
Soleure	782	259 283	3,0	717	261 437	2,7	-8%
Tessin	1 348	341 652	3,9	1 244	346 539	3,6	-8%
Thurgovie	676	256 213	2,6	744	260 278	2,9	10%
Uri	66	35 693	1,8	133	35 865	3,7	102%
Valais	497	321 732	1,5	571	327 011	1,7	15%
Vaud (sans la ville de Lausanne)	2 865	603 935	4,7	2 829	616 585	4,6	-1%
Ville de Lausanne	2 988	130 421	22,9	2 791	132 788	21,0	-7%
Zoug	367	116 575	3,1	404	118 118	3,4	10%
Zurich (sans les villes de Zurich et de Winterthour)	4 813	923 330	5,2	3 933	935 076	4,2	-18%
Ville de Zurich	4 170	380 777	11,0	3 414	384 786	8,9	-18%
Ville de Winterthour	521	104 468	5,0	419	105 676	4,0	-20%
Inconnu Suisse	0	—	—	2	—	—	—

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 5: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par canton/ville

2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données de la population reste garantie.

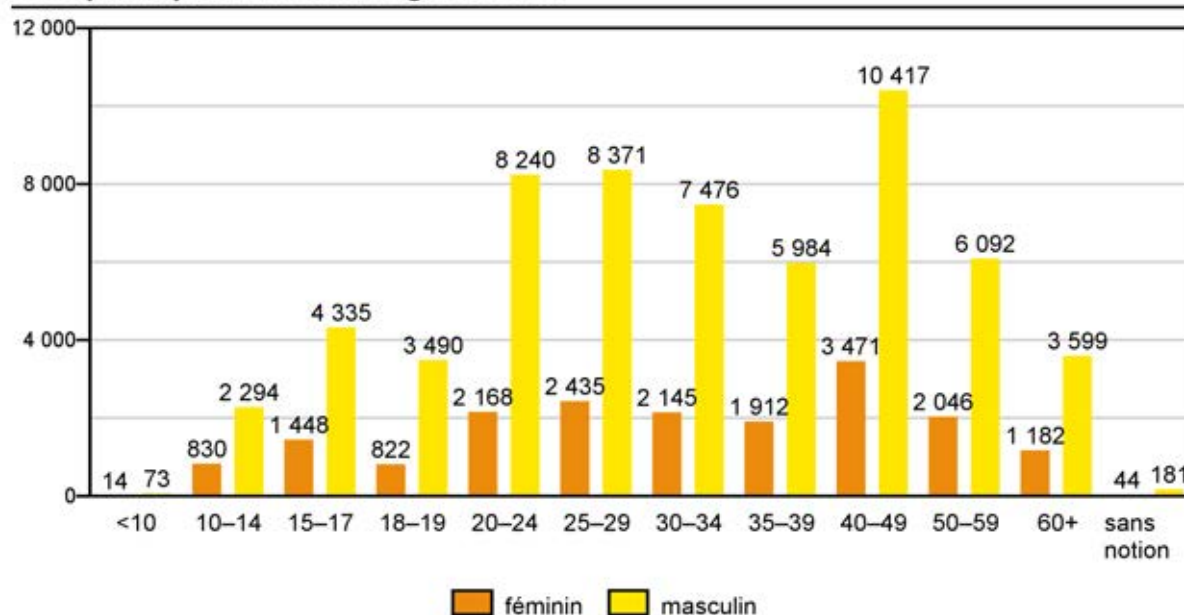
2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidants et de non résidants. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidants de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1.1 Code pénal (CP)

En 2014, 79 237 prévenus en relation avec des infractions au Code pénal ont été enregistrés, dont 168 prévenus sont des personnes morales. Pour 14 prévenus, il manque l'indication du sexe.

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

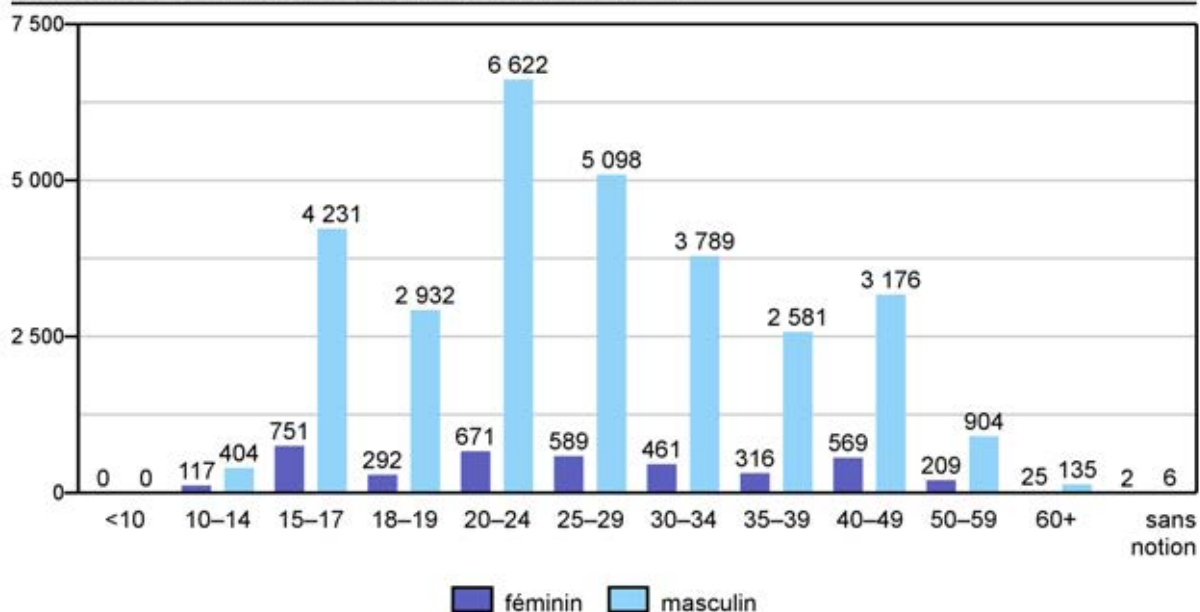
© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 6: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

En 2014, 33 885 prévenus en relation avec des infractions à la loi sur les stupéfiants ont été enregistrés, dont 5 prévenus sont des personnes morales.

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

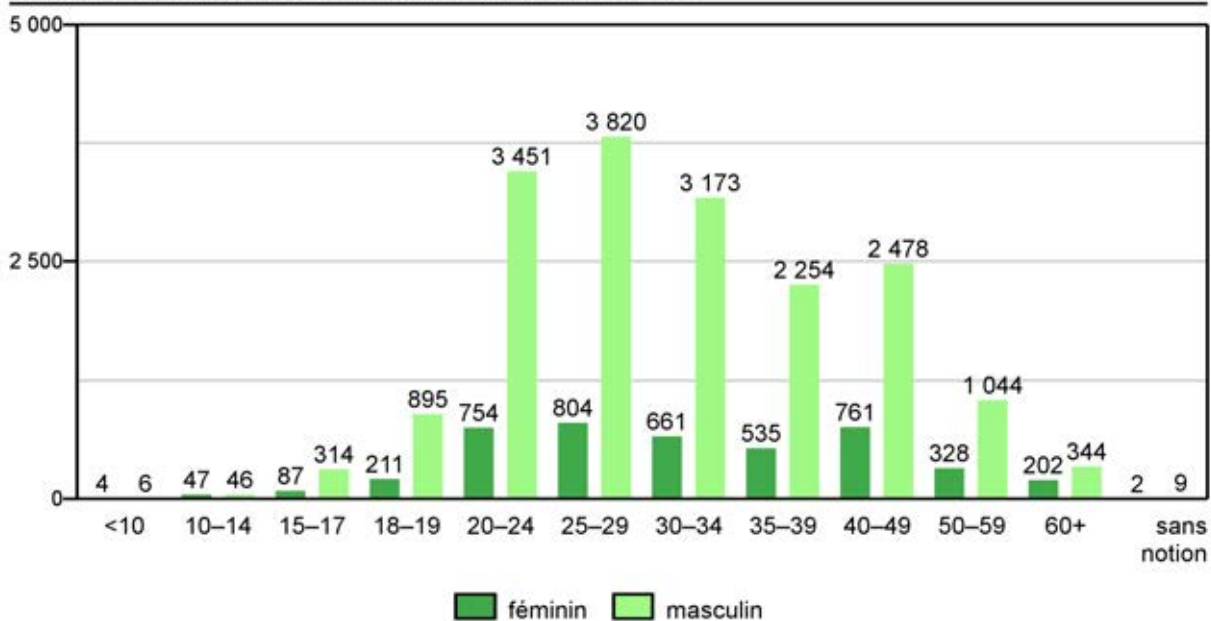
© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 7: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

En 2014, 22 267 prévenus en relation avec des infractions à la loi sur les étrangers ont été enregistrés, dont 37 prévenus sont des personnes morales.

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 12.2.2015

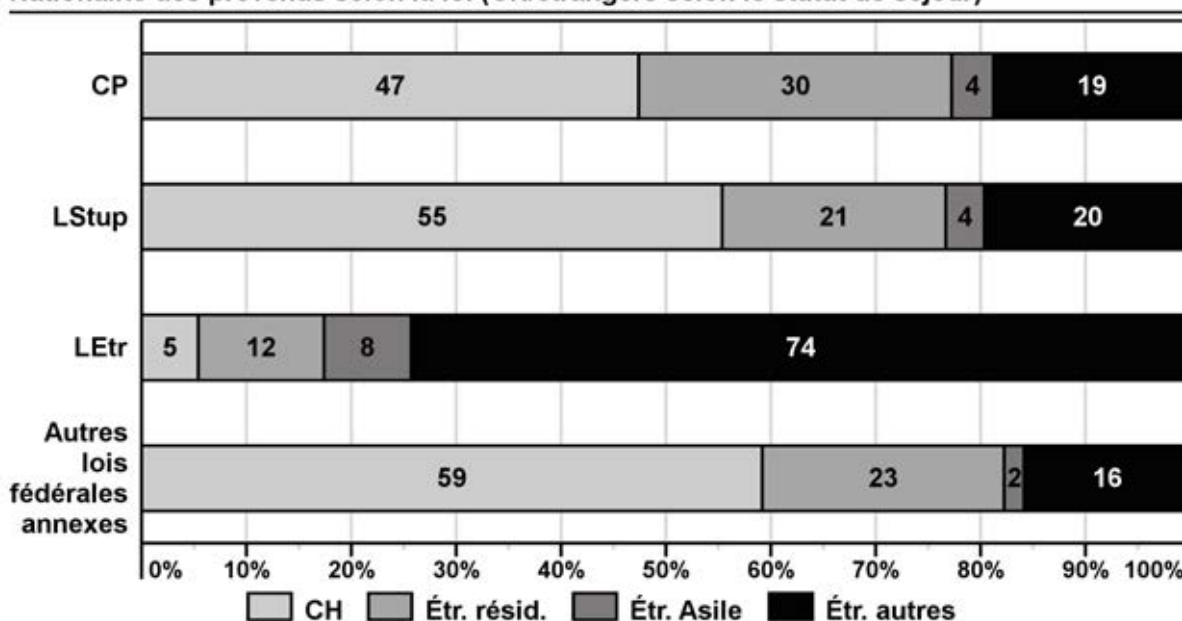
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 8: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 9: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait à partir du statut de séjour (ou de son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires intern.) (livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- Étrangers admis provisoirement (livret F)
- Requérants d'asile (livret N)
- Personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste / présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu (0,7%) ou manquant (0,4%)

Cette dernière catégorie (Etr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la Statpop (cf. définition du glossaire méthodologique), dès lors que les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résident depuis plus de 12 mois en Suisse, ils sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû malheureusement être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différente n'est actuellement pas encore possible.

2.4.3.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁹	Autres étrangers
Total	79 069	61 091	3 127	14 851
Suisse	37 487	37 487		
Total étrangers	41 582	23 604	3 127	14 851
Italie	3 697	2 958	2	737
Portugal	3 551	3 144	0	407
Roumanie	2 939	128	11	2 800
Allemagne	2 910	2 154	0	756
Kosovo	2 338	1 805	76	457
Serbie/Monténégro	2 298	1 626	127	545
France	2 281	913	0	1 368
Turquie	1 809	1 659	41	109
Macédoine	1 122	939	15	168
Algérie	1 095	178	265	652
Espagne	1 041	803	1	237
Tunisie	940	285	293	362
Maroc	935	273	263	399
Bosnie et Herzégovine	693	519	55	119
Albanie	661	40	15	606
Brésil	610	500	1	109
Croatie	574	436	3	135
Géorgie	507	4	232	271
Sri Lanka	473	346	92	35
Erythrée	462	261	158	43
Hongrie	408	100	0	308
Nigéria	407	107	62	238
Pologne	406	127	0	279
Autriche	395	309	0	86
Bulgarie	368	48	0	320
Syrie	360	49	164	147
République dominicaine	333	282	0	51
Irak	329	172	119	38
Somalie	319	92	186	41
Cameroun	293	214	13	66
Inconnu	289	10	20	259
Congo (Kinshasa)	264	158	48	58
Russie	257	86	56	115
Afghanistan	214	52	136	26
Chine	214	59	44	111
Angola	203	111	60	32
Royaume-Uni	201	116	0	85
Slovaquie	196	104	0	92
Pays-Bas	175	103	0	72
Guinée	174	31	22	121
Iran	168	79	48	41

⁹ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁹	Autres étrangers
Ukraine	166	83	24	59
Lituanie	160	9	3	148
Côte d'Ivoire	145	66	17	62
République tchèque	139	67	0	72
Thaïlande	138	125	1	12
Gambie	120	26	24	70
Congo (Brazzaville)	117	71	24	22
Belgique	116	61	0	55
Egypte	115	56	19	40
Sénégal	111	48	7	56
Mongolie	111	14	20	77
Bélarus	107	11	39	57
Libye	105	8	47	50
Colombie	105	70	1	34
Etats-Unis	100	61	0	39
Autres nationalités	2 818	1 448	273	1 097

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 6: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ¹⁰	Autres étrangers
Total	33 880	25 974	1 257	6 649
Suisse	18 761	18 761		
Total étrangers	15 119	7 213	1 257	6 649
France	1 543	375	0	1 168
Italie	1 485	1 219	0	266
Portugal	1 363	1 112	0	251
Allemagne	1 017	655	0	362
Albanie	910	9	4	897
Nigéria	634	37	165	432
Turquie	540	480	13	47
Serbie/Monténégro	505	353	32	120
Espagne	429	328	0	101
Kosovo	421	357	20	44
Algérie	419	48	54	317
Guinée	390	18	64	308
Tunisie	335	67	86	182
Gambie	326	27	95	204
Maroc	313	73	63	177
Macédoine	236	202	3	31
Roumanie	191	21	2	168
Autriche	180	110	0	70
Bosnie et Herzégovine	178	150	13	15
Brésil	177	132	0	45
Guinée-Bissau	176	2	46	128
Croatie	169	150	0	19
Somalie	160	39	89	32
Mali	151	2	55	94
République dominicaine	141	88	0	53
Sénégal	126	11	20	95
Géorgie	112	2	55	55
Autres nationalités	2 492	1 146	378	968

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 7: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

¹⁰ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ¹¹	Autres étrangers
Total	22 230	3 868	1 848	16 514
Suisse	1 200	1 200		
Total étrangers	21 030	2 668	1 848	16 514
Kosovo	2 006	308	41	1 657
Serbie/Monténégro	1 024	205	20	799
Roumanie	1 003	15	1	987
Albanie	982	10	6	966
Algérie	965	27	114	824
France	843	66	0	777
Nigéria	843	18	120	705
Maroc	667	24	118	525
Tunisie	660	25	127	508
Erythrée	645	55	369	221
Italie	574	300	0	274
Macédoine	543	134	7	402
Turquie	519	215	31	273
Allemagne	498	253	0	245
Guinée	468	6	40	422
Brésil	403	68	0	335
Syrie	372	19	74	279
Gambie	357	9	50	298
Portugal	342	168	1	173
Chine	305	21	38	246
Hongrie	296	15	0	281
Bosnie et Herzégovine	249	56	8	185
Géorgie	242	2	57	183
Espagne	225	66	0	159
Bulgarie	203	7	0	196
Afghanistan	197	5	62	130
Irak	195	27	38	130
Guinée-Bissau	193	1	23	169
Sénégal	185	5	21	159
Croatie	182	42	2	138
Etats-Unis	182	3	0	179
Russie	178	10	22	146
Somalie	171	8	56	107
Sri Lanka	170	30	60	80
Côte d'Ivoire	163	12	17	134
Cameroun	160	27	8	125
Mongolie	155	6	13	136
Pologne	145	10	0	135
Mali	140	0	23	117
Egypte	120	6	20	94
Iran	111	7	19	85
Pakistan	108	13	9	86
Sierra Leone	106	2	15	89

¹¹ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ¹¹	Autres étrangers
Thaïlande	106	21	1	84
République dominicaine	104	23	0	81
Inde	102	7	2	93
Autres nationalités	2 623	311	215	2 097

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 8: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	4 754	1 799	919	462	734	326	8 994
Suisses	3 033	1 120	527	273	420	191	5 564
Étrangers	1 721	679	392	189	314	135	3 430
résidents	1 248	523	282	136	193	73	2 455
asile	153	57	27	22	26	11	296
autres	320	99	83	31	95	51	679
Total adultes	36 850	15 621	6 993	3 583	5 236	1 792	70 075
Suisses	17 106	7 457	2 980	1 639	2 132	608	31 922
Étrangers	19 744	8 164	4 013	1 944	3 104	1 184	38 153
résidents	11 032	5 142	2 049	1 135	1 465	326	21 149
asile	1 334	569	321	166	326	112	2 828
autres	7 378	2 453	1 643	643	1 313	746	14 176

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 9: Code pénal: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	1 595	2 739	419	413	278	59	5 503
Suisses	1 219	2 135	333	322	211	38	4 258
Étrangers	376	604	86	91	67	21	1 245
résidents	305	486	68	76	51	14	1 000
asile	24	24	8	5	7	0	68
autres	47	94	10	10	9	7	177
Total adultes	8 238	11 587	3 359	2 171	2 484	538	28 377
Suisses	4 566	5 694	1 757	1 105	1 121	260	14 503
Étrangers	3 672	5 893	1 602	1 066	1 363	278	13 874
résidents	2 026	2 465	663	458	498	103	6 213
asile	278	503	134	91	149	34	1 189
autres	1 368	2 925	805	517	716	141	6 472

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	205	146	57	48	40	8	504
Suisses	0	1	0	0	0	0	1
Étrangers	205	145	57	48	40	8	503
résidents	11	2	0	0	1	0	14
asile	20	3	2	2	0	0	27
autres	174	140	55	46	39	8	462
Total adultes	11 442	5 316	2 048	1 091	1 470	359	21 726
Suisses	884	206	47	30	28	4	1 199
Étrangers	10 558	5 110	2 001	1 061	1 442	355	20 527
résidents	1 964	438	115	65	58	14	2 654
asile	1 321	278	103	49	52	18	1 821
autres	7 273	4 394	1 783	947	1 332	323	16 052

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5–10	>10
Nombre d'infractions	128 074	21 480	5 582	2 097	2 142	740

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 12: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

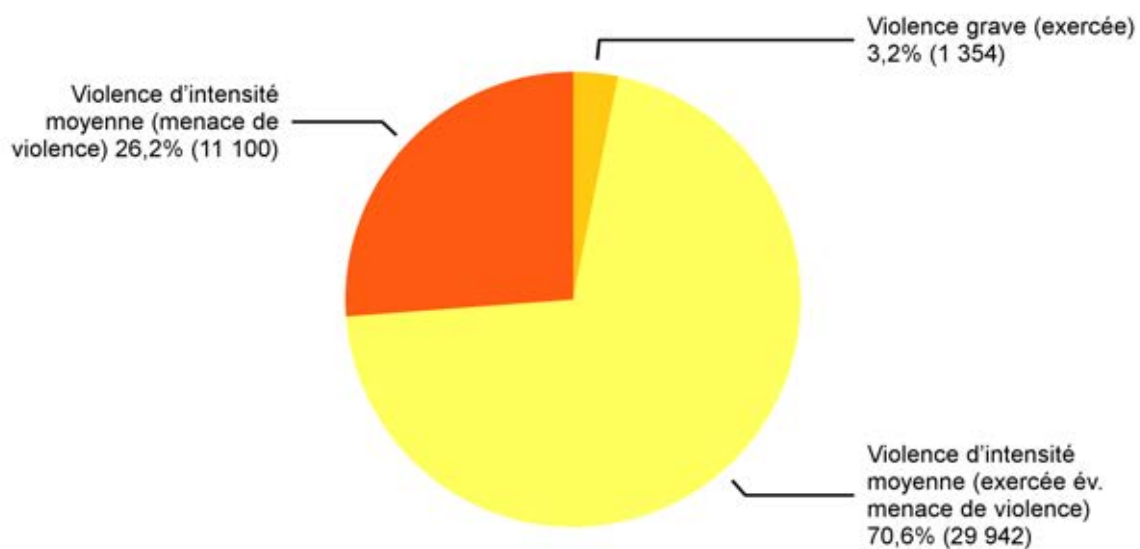
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 10: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions de violence	45 583	83,1%	42 396	84,9%	-7%
Violence grave (exercée)	1 365	77,5%	1 354	82,0%	-1%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	209	93,3%	173	95,4%	-17%
Homicides avec arme à feu	46	100,0%	18	88,9%	-61%
Homicides avec arme coupante/tranchante	95	89,5%	84	97,6%	-12%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	6	100,0%	9	77,8%	50%
Homicides avec violence physique	41	90,2%	36	100,0%	-12%
Homicides autre instrument	15	100,0%	19	94,7%	27%
Homicides sans notion/inconnu	6	100,0%	7	85,7%	17%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	568	72,5%	609	80,0%	7%
Lés. corp. graves avec arme à feu	10	80,0%	44	93,2%	340%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	92	87,0%	94	90,4%	2%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	16	68,8%	24	91,7%	50%
Lés. corp. graves avec violence physique	260	83,8%	258	84,1%	-1%
Lés. corp. graves autre instrument	131	42,0%	129	60,5%	-2%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	59	67,8%	60	73,3%	2%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	5	80,0%	1	100,0%	-80%
Viol (Art. 190)	571	77,6%	556	81,1%	-3%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	12	33,3%	15	40,0%	25%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	32 406	81,5%	29 942	83,9%	-8%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	8 527	83,7%	7 782	83,3%	-9%
Voies de fait (Art. 126)	12 223	88,4%	11 593	90,0%	-5%
Participation à rixe (Art. 133) ¹²	922	98,8%	885	99,4%	-4%
Participation à agression (Art. 134) ¹²	1 587	70,3%	1 514	77,8%	-5%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	3 184	33,8%	2 352	37,0%	-26%
Contrainte (Art. 181)	2 264	90,3%	2 201	90,0%	-3%
Mariage forcé (Art. 181a)	2	100,0%	3	100,0%	50%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	316	80,7%	353	84,1%	12%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	3	100,0%	1	100,0%	-67%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	600	81,8%	690	81,6%	15%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	2 776	92,5%	2 567	95,2%	-8%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	11 812	88,3%	11 100	87,7%	-6%
Menaces (Art. 180)	11 167	91,2%	10 328	91,6%	-8%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	645	38,3%	772	36,0%	20%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 13: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

¹² Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

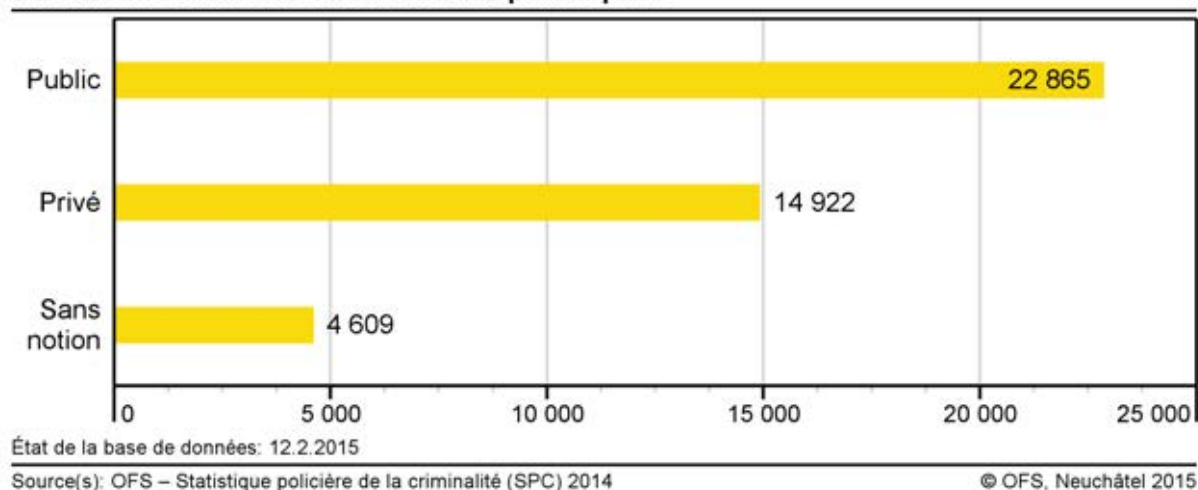


Figure 11: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

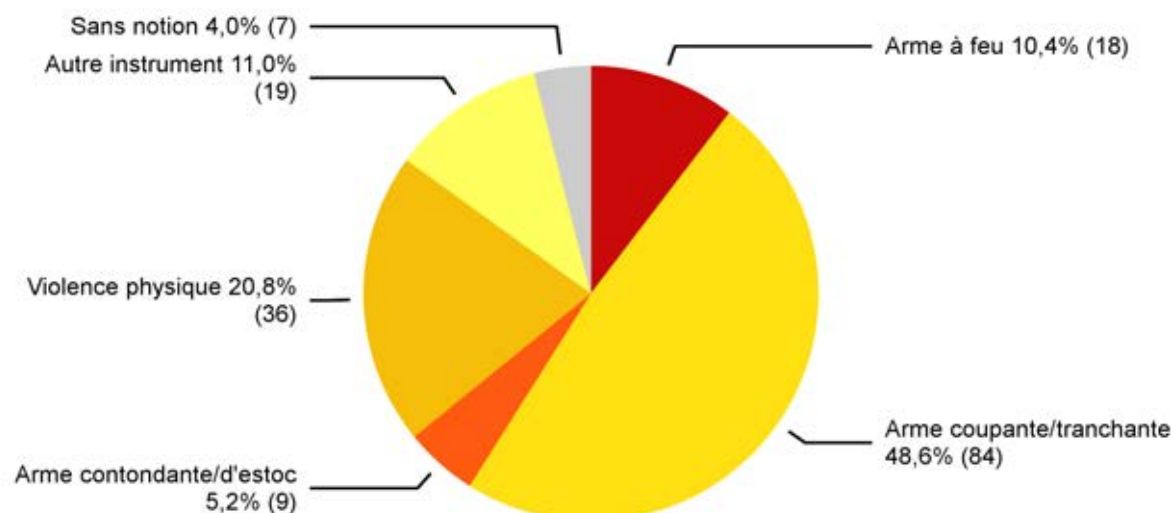
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 12.2.2015

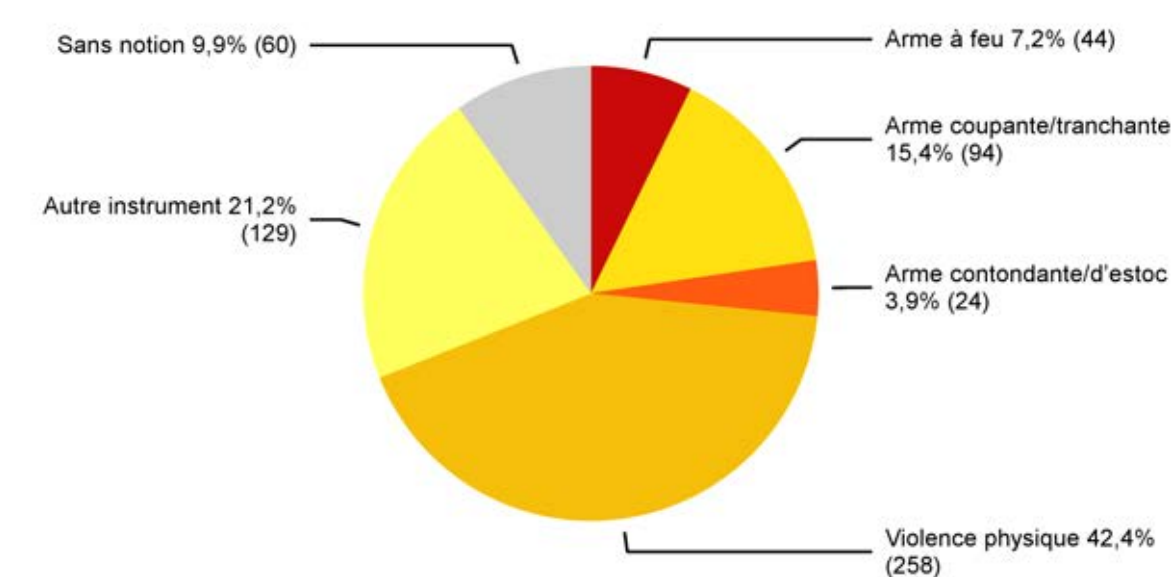
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 12: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 13: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe				Étr./Statut	
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total infractions de violence	26 325	2 483	4 986	18 856	21 622	13 277	9 962
Violence grave (exercée)	1 180	125	273	782	1 102	658	444
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	201	21	40	140	171	116	66
Homicides arme à feu	19	0	0	19	18	10	5
Homicides arme coupante/tranchante	102	12	21	69	88	63	35
Homicides arme contondante/d'estoc	7	0	1	6	4	3	3
Homicides violence physique	49	9	11	29	40	24	16
Homicides autre instrument	18	0	5	13	16	12	5
Homicides sans notion/inconnu	6	0	2	4	5	4	2
Lésions corporelles graves (Art. 122)	535	58	146	331	488	267	187
Lés. corp. grav. arme à feu	26	2	5	19	25	16	13
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	87	9	15	63	78	57	26
Lés. corp. grav. avec arme contondante/d'estoc	40	1	10	29	39	15	12
Lés. corp. grav. violence physique	261	35	87	139	240	126	96
Lés. corp. graves autre instrument	72	8	18	46	65	32	25
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	54	4	12	38	43	25	17
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	1	0	0	1	1	1	0
Viol (Art. 190)	463	46	91	326	462	284	197
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	6	0	1	5	4	5	1
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	21 556	2 173	4 322	15 061	17 651	10 863	8 150
Lésions corporelles simples (Art. 123)	6 711	670	1 519	4 522	5 691	3 590	2 654
Voies de fait (Art. 126)	10 055	822	1 515	7 718	7 713	5 032	4 123
Participation à rixe (Art. 133)	796	122	324	350	720	399	296
Participation à agression (Art. 134)	1 073	251	439	383	996	561	395
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	1 236	341	437	458	1 158	731	367
Contrainte (Art. 181)	2 028	165	290	1 573	1 710	863	668
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	316	26	62	228	275	166	113
Mariage forcé (Art. 181a)	4	0	0	4	2	4	3
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	6	0	0	6	3	6	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	556	120	88	348	544	283	214
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	1 940	126	533	1 281	1 683	833	455
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	1	0	1	0	1	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	9 406	696	1 303	7 407	7 860	4 968	3 934
Menaces (Art. 180)	9 110	641	1 254	7 215	7 624	4 802	3 828
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	360	63	68	229	288	202	130

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 14: Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total infractions de violence	32 722	3 515	5 690	23 068	18 109	14 164	449
Violence grave (exercée)	1 322	193	285	841	592	727	3
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	181	13	19	148	117	63	1
Homicides arme à feu	18	2	0	16	11	7	0
Homicides arme coupante/tranchante	85	5	11	69	62	23	0
Homicides arme contondante/d'estoc	11	1	0	10	9	2	0
Homicides violence physique	36	2	4	30	21	15	0
Homicides autre instrument	19	2	3	14	6	13	0
Homicides sans notion/inconnu	12	1	1	9	8	3	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	601	68	135	398	480	121	0
Lés. corp. grav. arme à feu	43	23	4	16	35	8	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	93	4	30	59	82	11	0
Lés. corp. grav. avec arme contondante/d'estoc	30	1	8	21	29	1	0
Lés. corp. grav. violence physique	257	31	67	159	197	60	0
Lés. corp. graves autre instrument	123	7	17	99	96	27	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	59	2	11	46	44	15	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	3	0	1	2	1	2	0
Viol (Art. 190)	538	112	127	299	0	538	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	19	0	6	11	11	6	2
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	25 941	2 978	4 710	17 891	14 468	11 111	362
Lésions corporelles simples (Art. 123)	7 569	839	1 676	5 054	4 783	2 786	0
Voies de fait (Art. 126)	10 892	1 342	1 734	7 815	5 127	5 764	1
Participation à rixe (Art. 133)	240	15	100	125	201	39	0
Participation à agression (Art. 134)	912	128	308	476	758	154	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	2 800	360	661	1 553	1 733	841	226
Contrainte (Art. 181)	2 223	252	306	1 606	921	1 243	59
Mariage forcé (Art. 181a)	3	0	2	1	1	2	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	373	79	78	212	150	219	4
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	0	0	1	0	1	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	661	222	152	286	91	569	1
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	2 358	0	166	2 112	1 825	453	80
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	2	0	0	2	1	1	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	11 122	889	1 650	8 485	5 370	5 654	98
Menaces (Art. 180)	10 414	811	1 461	8 065	4 796	5 541	77
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	773	86	200	466	618	134	21

© OFS, Neuchâtel 2015

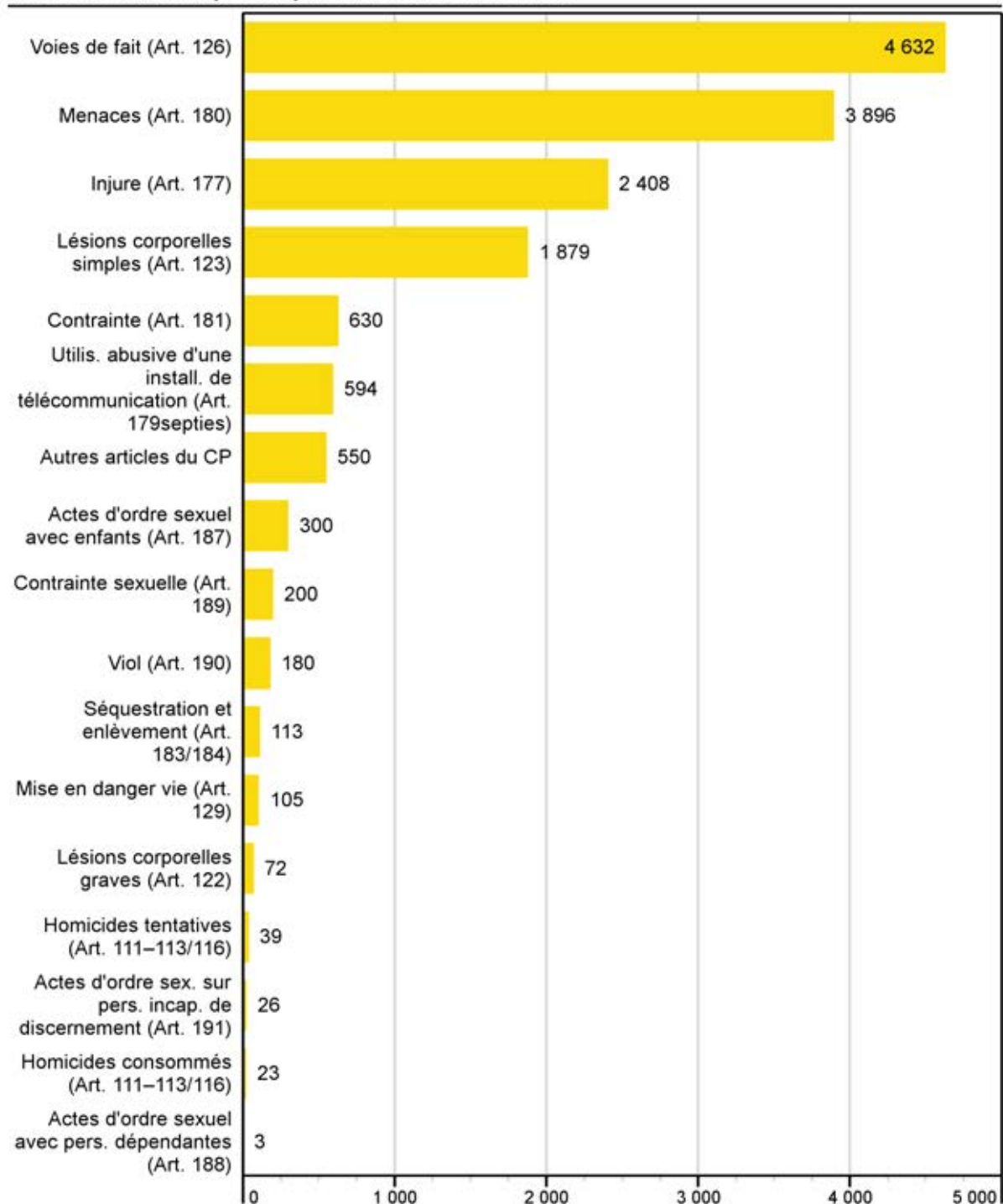
Tableau 15: Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 14: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2013	2014	
	Infractions	Infractions	Différence
Total infractions de violences domestiques	16 495	15 650	-5%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	23	23	0%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	44	39	-11%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	75	72	-4%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	2 190	1 879	-14%
Voies de fait (Art. 126)	4 798	4 632	-3%
Mise en danger vie (Art. 129)	90	105	17%
Injure (Art. 177)	2 391	2 408	1%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	679	594	-13%
Menaces (Art. 180)	4 244	3 896	-8%
Contrainte (Art. 181)	731	630	-14%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	118	113	-4%
Actes sexuels enfant (Art. 187)	300	300	0%
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	2	3	50%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	145	200	38%
Viol (Art. 190)	218	180	-17%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	24	26	8%
Autres articles du CP ¹³	423	550	30%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 16: Violences domestiques: évolution des infractions

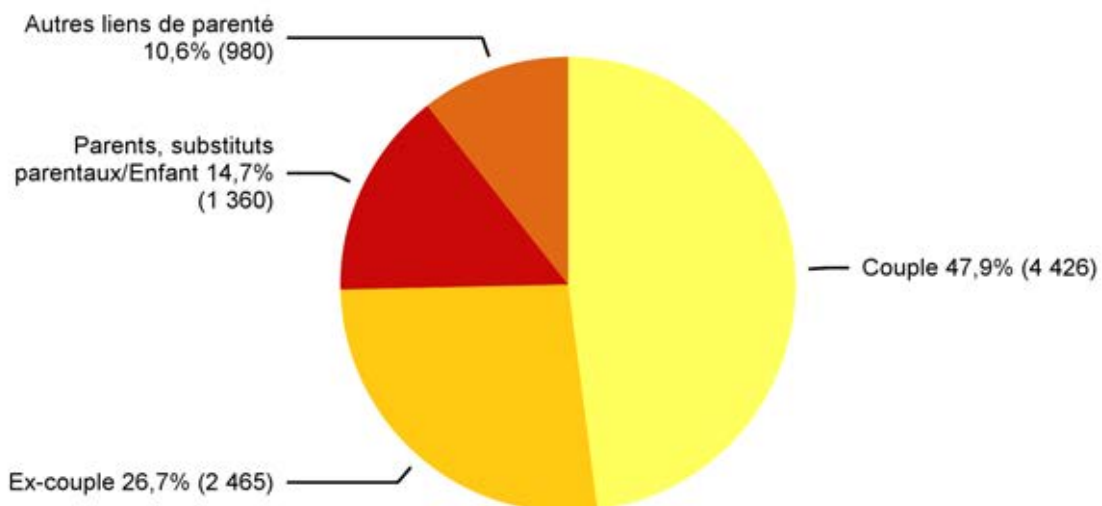
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 39% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

¹³ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260bis CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

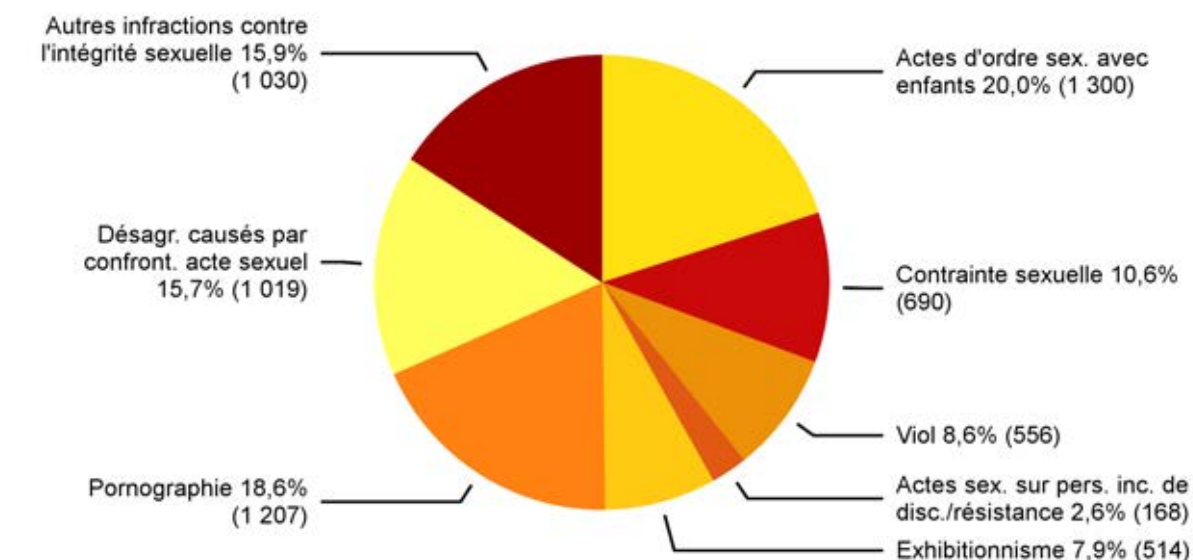
Figure 15: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombe dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 *Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction*

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 16: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 *Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions*

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidation et évolution des infractions

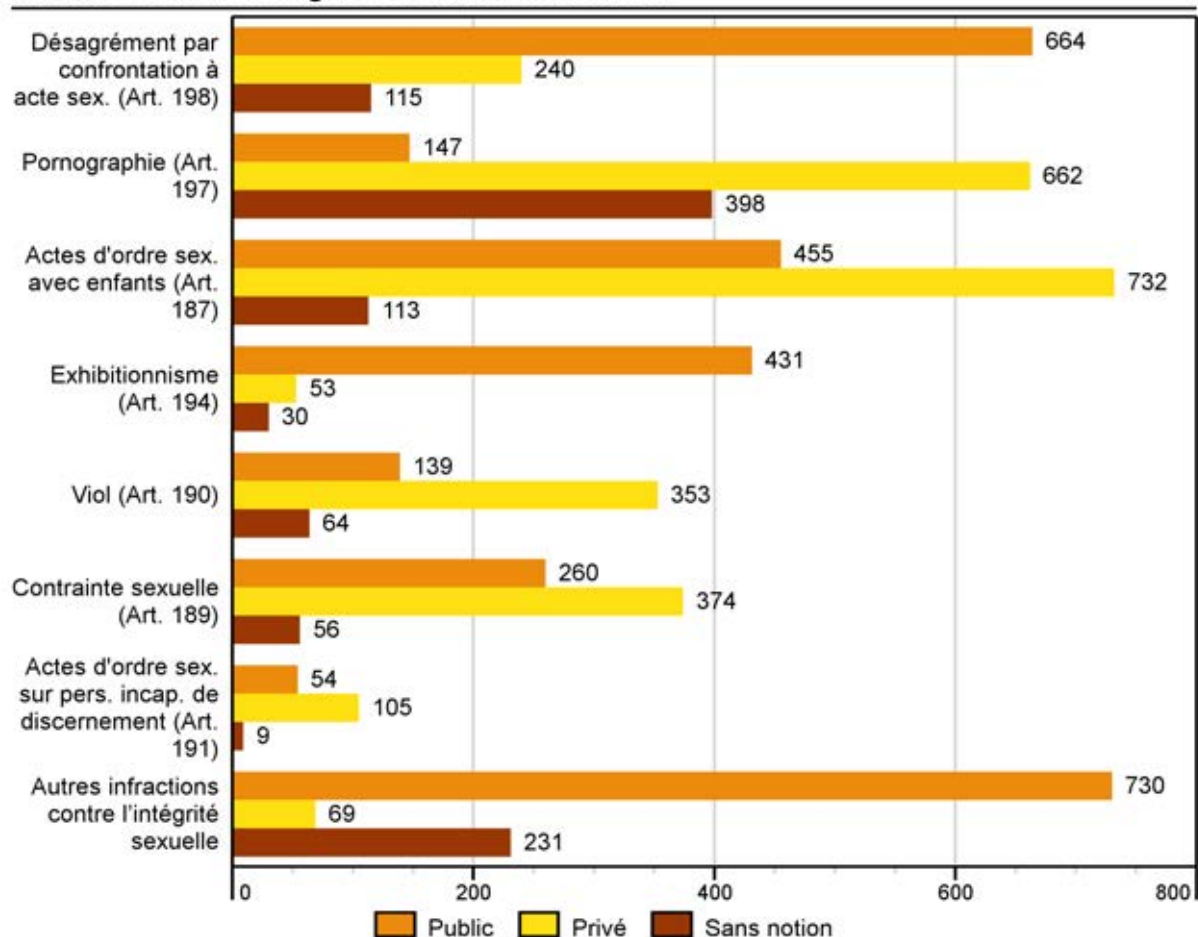
	2013		2014		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	7 239	83,2%	6 484	80,9%	-10%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	1 330	86,0%	1 300	81,3%	-2%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	600	81,8%	690	81,6%	15%
Viol (Art. 190)	571	77,6%	556	81,1%	-3%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	153	71,2%	168	83,3%	10%
Exhibitionnisme (Art. 194)	459	50,5%	514	45,3%	12%
Pornographie (Art. 197)	1 501	93,4%	1 207	93,2%	-20%
Désagrément par confrontation à acte sex. (Art. 198)	1 075	62,0%	1 019	65,3%	-5%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	1 550	98,8%	1 030	98,3%	-34%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 17: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidation et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 17: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

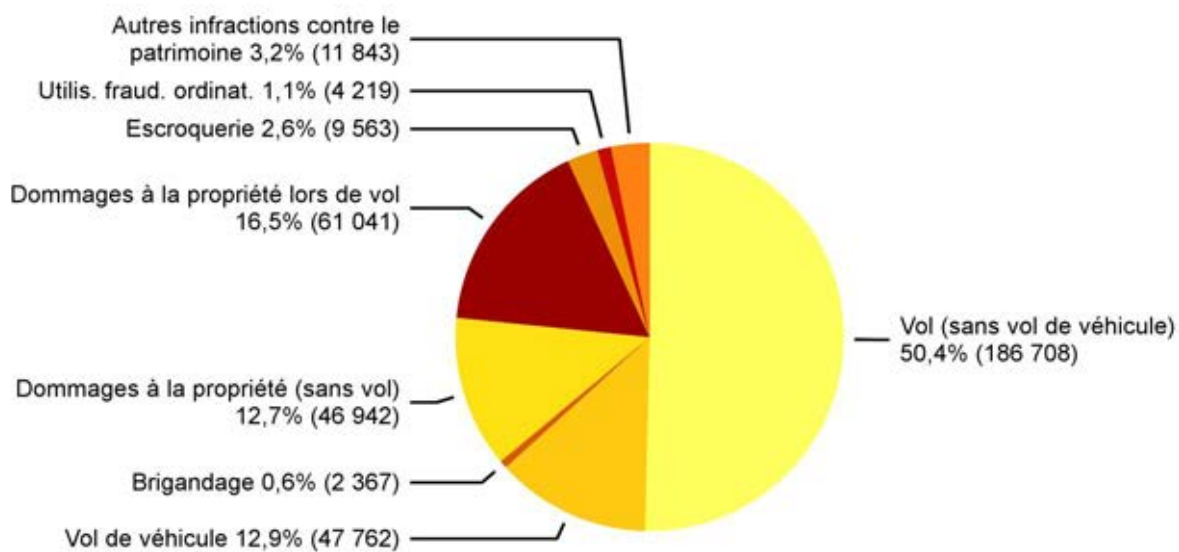
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 18: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total patrimoine	413 166	17,2%	370 445	18,4%	-10%
Appropri. illégitime (Art. 137)	2 828	21,8%	2 729	23,3%	-4%
Abus de confiance (Art. 138)	3 692	92,5%	2 144	88,6%	-42%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	217 978	16,2%	186 708	17,8%	-14%
Vol de véhicule (Art. 139)	44 079	2,9%	47 762	3,8%	8%
Brigandage (Art. 140)	3 196	33,8%	2 367	37,0%	-26%
Soustraction chose (Art. 141)	522	83,0%	512	83,6%	-2%
Soustraction de données (Art. 143)	1 237	11,2%	670	14,8%	-46%
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	353	21,0%	312	26,6%	-12%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	48 130	17,1%	46 942	17,8%	-2%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	70 736	12,2%	61 041	14,2%	-14%
Escroquerie (Art. 146)	9 304	66,3%	9 563	67,8%	3%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	5 559	21,8%	4 219	26,9%	-24%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	420	89,8%	477	89,9%	14%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	776	78,2%	595	77,3%	-23%
Extorsion et chantage (Art. 156)	647	38,5%	773	36,1%	19%
Gestion déloyale (Art. 158)	212	91,5%	255	95,3%	20%
Détournement de salaire (Art. 159)	154	87,0%	144	95,8%	-6%
Recel (Art. 160)	1 727	98,3%	1 479	98,3%	-14%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	177	97,7%	351	98,6%	98%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	402	99,0%	346	98,6%	-14%
Autres infractions contre le patrimoine	1 037	56,2%	1 056	75,3%	2%

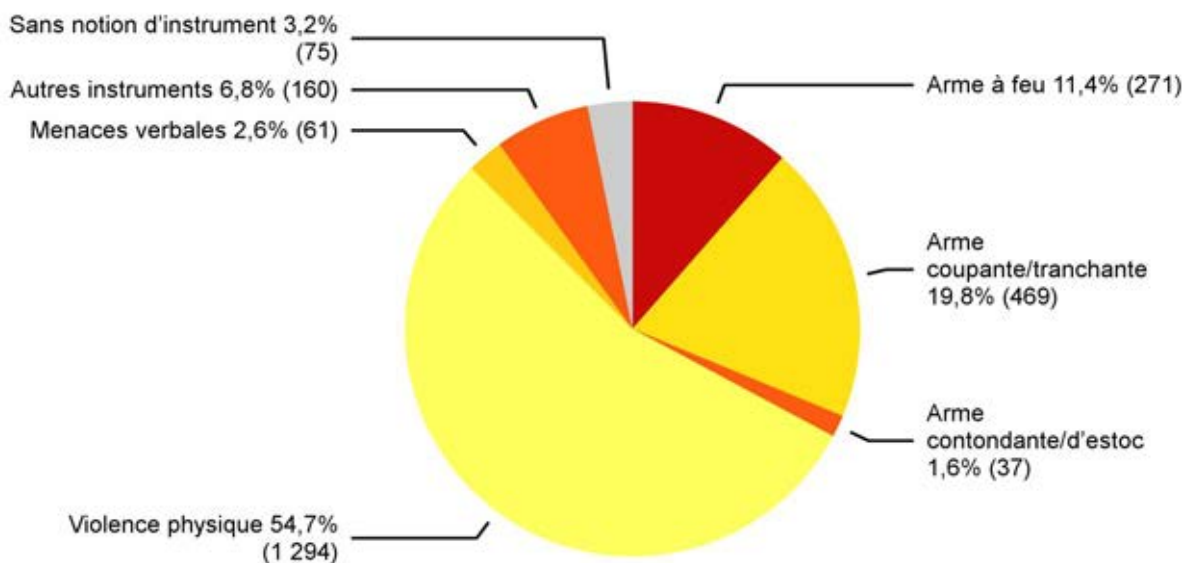
© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 18: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage (Art. 140) selon l'instrument



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 19: Brigandage (Art. 140) selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	3 196	33,8%	2 367	37,0%	-26%
Arme à feu	299	45,8%	271	41,3%	-9%
Arme coupante / tranchante	557	39,9%	469	42,4%	-16%
Arme contondante / d'estoc	42	42,9%	37	43,2%	-12%
Violence physique	1 831	27,3%	1 294	32,1%	-29%
Menaces verbales	137	38,7%	61	50,8%	-55%
Autres instruments	203	45,8%	160	45,6%	-21%
Instrument inconnu	127	44,9%	75	40,0%	-41%

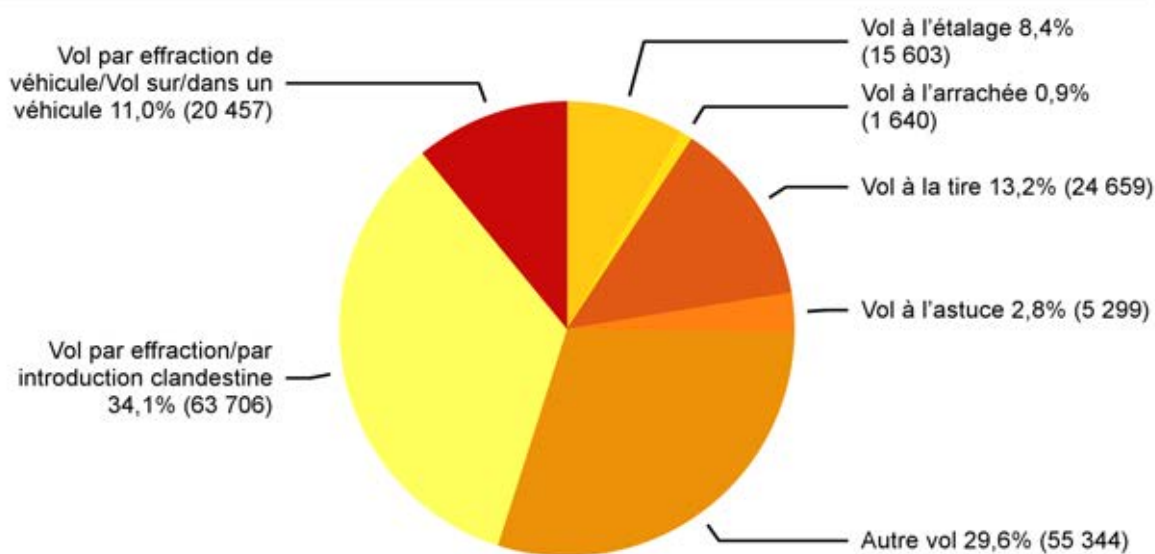
© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 19: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 20: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	217 978	16,2%	186 708	17,8%	-14%
Vol sans spécification	64 593	12,0%	55 261	13,7%	-14%
Vol par effraction	56 930	12,0%	52 338	14,0%	-8%
Vol par introduction clandestine	11 800	13,1%	11 368	15,2%	-4%
Vol à l'étalage	17 080	83,3%	15 603	83,8%	-9%
Vol à l'arrachée	2 228	10,5%	1 640	13,7%	-26%
Vol à la tire	30 014	4,4%	24 659	3,5%	-18%
Vol à l'astuce	6 280	9,6%	5 299	13,5%	-16%
Vol par effraction de véhicule	17 663	8,8%	11 004	7,8%	-38%
Vol sur/dans un véhicule	11 304	9,7%	9 453	8,7%	-16%
Vol au préjudice d'un colocataire	86	93,0%	83	90,4%	-3%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 20: Type de vol: élucidations et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public–privé

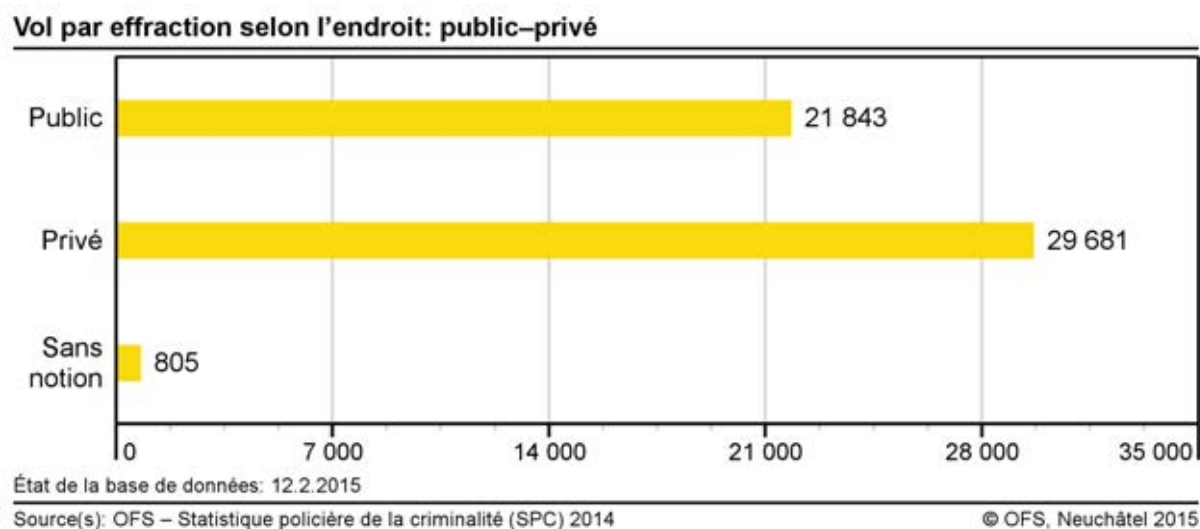


Figure 21: Vol par effraction selon l'endroit: public–privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

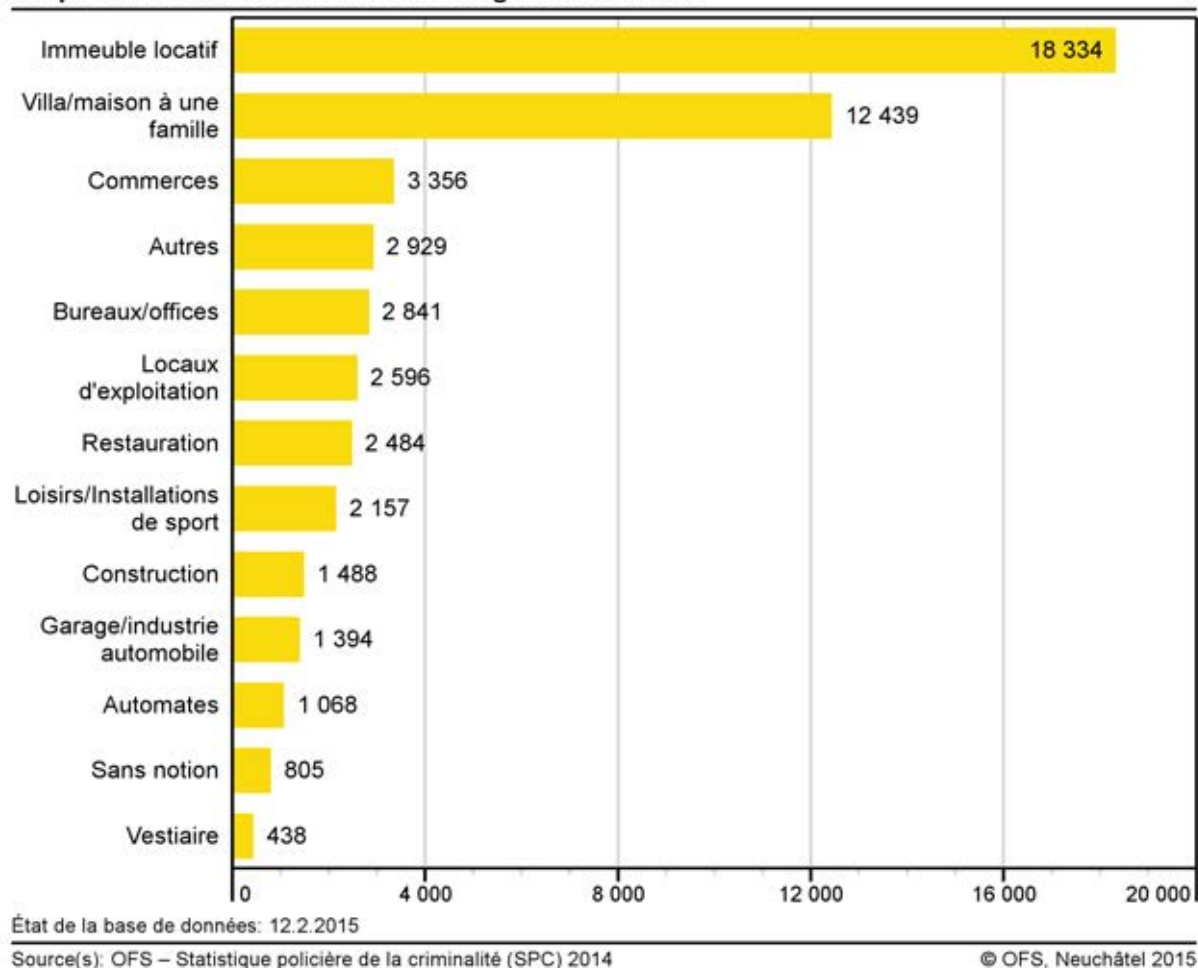
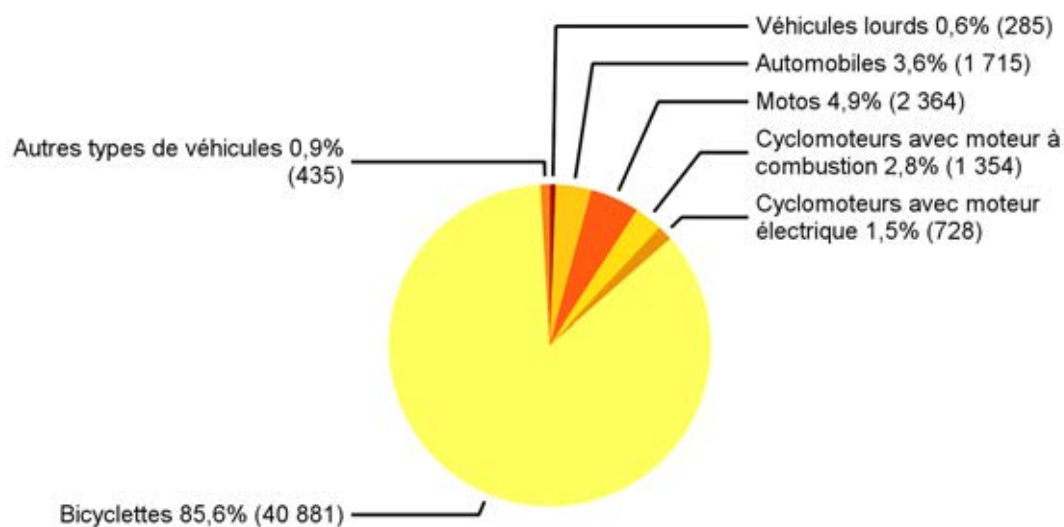


Figure 22: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 23: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols de véhicules	44 079	2,9%	47 762	3,8%	8%
Véhicules lourds	312	20,5%	285	22,1%	-9%
Automobiles	1 881	24,3%	1 715	25,9%	-9%
Motos	2 312	6,2%	2 364	8,6%	2%
Cyclomoteurs ¹⁴	1 641	5,3%	2 082	7,1%	27%
dont avec moteur à combustion	–	–	1 354	8,1%	–
dont avec moteur électrique	–	–	728	5,2%	–
Bicyclettes	37 494	1,3%	40 881	2,2%	9%
Autres véhicules	439	8,2%	435	9,0%	-1%

© OFS, Neuchâtel 2015

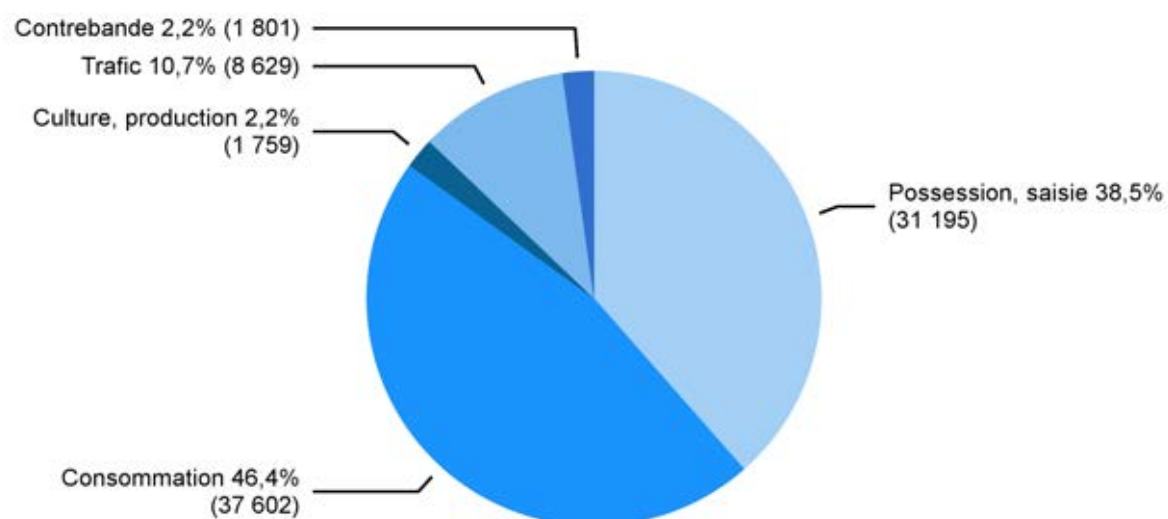
Tableau 21: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

¹⁴ La distinction statistique entre cyclomoteurs selon le type de moteur n'est possible qu'à partir de 2014.

3.8 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.8.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 24: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

3.8.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total infractions à la LStup¹⁵	97 289	97,2%	80 986	96,6%	-17%
Total possession/saisie	40 524	93,9%	31 195	92,0%	-23%
Possession/saisie contravention	30 226	93,5%	22 009	91,2%	-27%
Possession/saisie délit	8 803	95,1%	7 731	93,8%	-12%
Possession/saisie crime	1 495	96,4%	1 455	94,3%	-3%
Total consommation	45 905	99,9%	37 602	99,9%	-18%
Total culture/production	1 476	97,9%	1 759	98,4%	19%
Culture/production contravention	484	97,9%	642	98,8%	33%
Culture / production délit	818	97,7%	930	98,0%	14%
Culture / production crime	174	98,9%	187	99,5%	7%
Total trafic	7 718	98,0%	8 629	98,6%	12%
Trafic délit	5 178	98,1%	6 115	98,6%	18%
Trafic crime	2 540	97,7%	2 514	98,4%	-1%
Total contrebande	1 666	98,4%	1 801	98,0%	8%
Importation, exportation, transit délit	1 347	98,9%	1 546	98,3%	15%
Importation, exportation, transit crime	319	96,6%	255	96,1%	-20%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 22: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

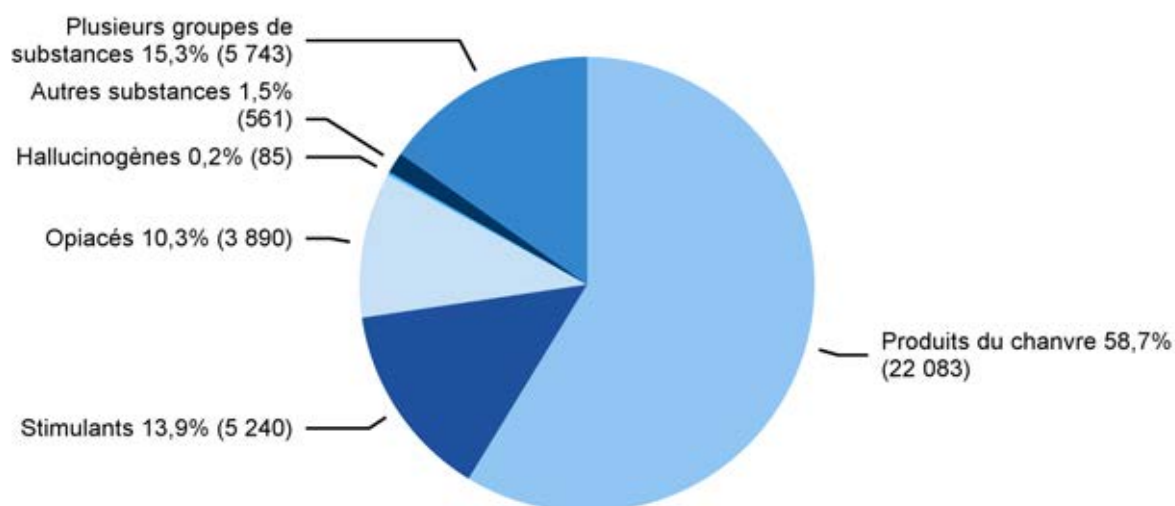
¹⁵ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

3.8.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.8.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 12.2.2015

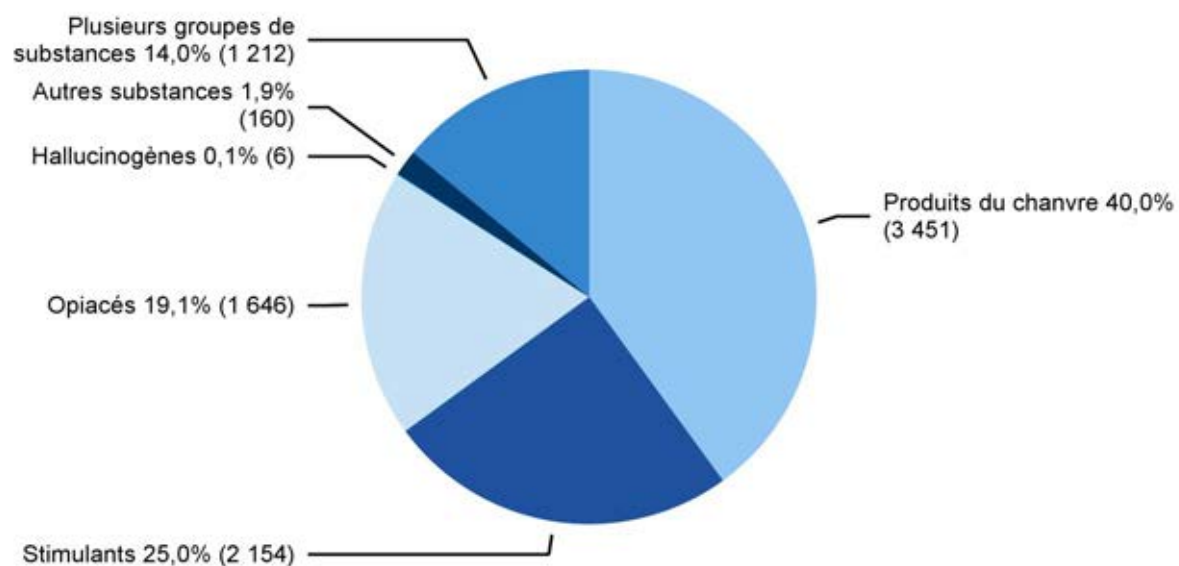
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 25: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.8.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 26: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.8.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.8.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	14 369	0	251	3 040	1 704	3 132	1 950	2 340	1 424	474	54	0
Étrangers	10 720	0	111	845	838	2 345	2 225	2 914	1 176	236	24	6
résidents	5 647	0	95	681	422	1 041	960	1 514	750	162	19	3
asile	897	0	6	47	107	226	248	206	50	6	0	1
autres	4 176	0	10	117	309	1 078	1 017	1 194	376	68	5	2
Suissesses	2 446	0	74	551	206	399	328	419	325	132	12	0
Étrangères	988	0	37	133	56	174	176	234	146	28	2	2
résidents	688	0	35	115	37	103	97	157	122	21	1	0
asile	16	0	1	3	3	0	7	0	1	0	1	0
autres	284	0	1	15	16	71	72	77	23	7	0	2

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 23: Loi sur les stupéfiants: consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.8.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	2 621	0	41	361	331	581	364	466	308	143	26	0
Étrangers	4 115	0	16	133	383	1 119	885	1 020	436	100	22	1
résidents	1 230	0	14	87	89	208	219	347	198	55	13	0
asile	495	0	1	14	74	148	119	102	33	2	2	0
autres	2 390	0	1	32	220	763	547	571	205	43	7	1
Suissesses	434	0	9	49	35	66	67	76	76	45	11	0
Étrangères	247	0	5	12	12	34	32	75	58	18	1	0
résidents	163	0	5	9	5	21	19	42	49	13	0	0
asile	11	0	0	2	2	1	3	2	0	0	1	0
autres	73	0	0	1	5	12	10	31	9	5	0	0

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 24: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.8.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	4 552	724	150	55	21	1	5 503
Suisses	3 511	581	113	38	14	1	4 258
Étrangers	1 041	143	37	17	7	0	1 245
résidents	838	119	29	11	3	0	1 000
asile	50	12	2	3	1	0	68
autres	153	12	6	3	3	0	177
Total adultes	23 146	3 398	956	367	420	90	28 377
Suisses	11 955	1 711	425	168	182	62	14 503
Étrangers	11 191	1 687	531	199	238	28	13 874
résidents	5 085	739	209	64	100	16	6 213
asile	841	200	78	30	40	0	1 189
autres	5 265	748	244	105	98	12	6 472

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 25: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.8.5 Loi sur les stupéfiants: saisies de stupéfiants

Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kilo	ml	plantes
Produits de chanvre					
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	748	87	851	–	37 268
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	215	10	660	–	2 756
Haschisch	2 786	89	149	29	–
Huile de haschisch	35	40	0,14	699	–
Marijuana	17 865	3 434	1 998	–	5 596
Stimulants					
Amphétamine	1 177	1 083	28,37	–	–
Crack	27	–	0,06	–	–
Ecstasy	927	42 363	2,01	160	–
Khat	117	50	1 610	–	–
Feuilles de coca	12	–	3,37	–	–
Cocaïne	4 957	83	169	29	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	229	4 735	3,24	–	–
Méphédron	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	4 098	64	267	75	–
Morphine-/Héroïne-base	13	302	–	–	–
Opium	14	–	0,13	–	–
Méthadone	220	3 109	1,26	2 543	–
Autres produits de substitution	46	569	0,49	3	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	235	212	43,36	10	9
LSD	174	2 542	0,11	100	–
Mescaline	16	2	1,87	–	6
Autres hallucinogènes	58	172	2,35	290	16
Autres substances					
GHB/GBL	66	3	7,24	16 586	–
Autres substances stupéfiantes	206	1 093	14,49	11 056	9
Matières premières et produits ayant un effet présupposé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	13	65	0,06	14	5
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	986	23 748	1,62	5 277	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	14	218	0,01	–	–
Substance pas encore connue	265	3 510	9,82	1 388	–

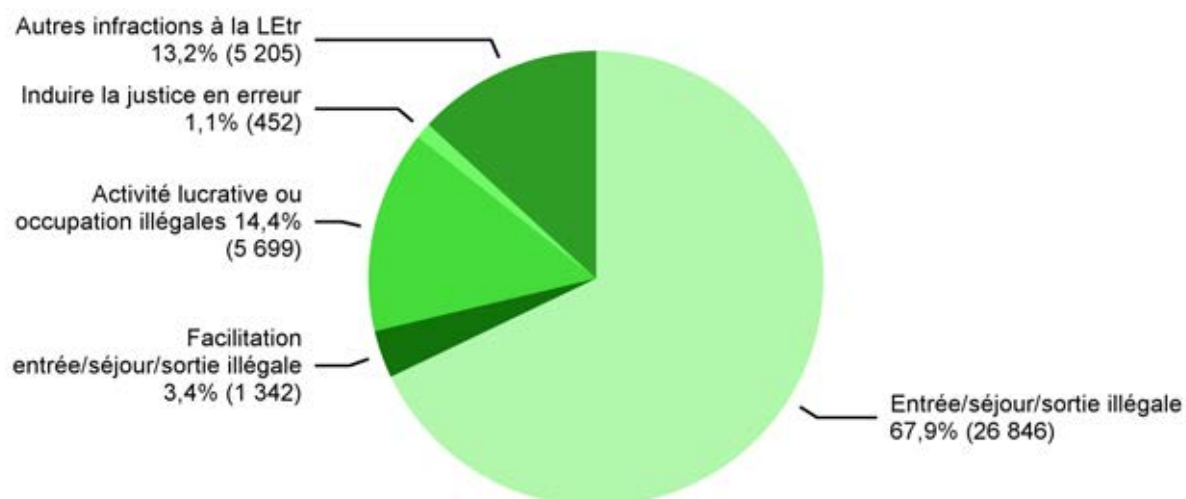
© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

3.9 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.9.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 27: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.9.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers: élucidation et évolution des infractions

	2013		2014		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total général infractions à la LEtr	41 512	99,8%	39 544	100,0%	-5%
Total entrée/séjour/sortie illégal	28 185	99,8%	26 846	100,0%	-5%
Violation des dispositions sur l'entrée	10 219	99,8%	9 644	100,0%	-6%
Séjour illégal	17 807	99,8%	17 028	100,0%	-4%
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	41	100,0%	60	100,0%	46%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	118	99,2%	114	100,0%	-3%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	1 260	99,8%	1 342	99,9%	7%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	1 118	99,8%	1 181	99,9%	6%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	13	100,0%	35	100,0%	169%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	129	100,0%	126	100,0%	-2%
Total activité lucrative ou occupation illégalles	5 301	99,8%	5 699	99,9%	8%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	3 514	99,7%	3 746	99,9%	7%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	440	100,0%	353	99,7%	-20%
Occupation d'étrangers non autorisée	1 286	99,9%	1 524	99,9%	19%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	55	100,0%	62	100,0%	13%
Changement d'emploi sans autoris.	6	100,0%	14	100,0%	133%
Total induire la justice en erreur	356	98,6%	452	99,8%	27%
Fausse indications/dissimulation de faits	316	98,7%	401	100,0%	27%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	40	97,5%	51	98,0%	28%
Total autres infractions à la LEtr	6 410	99,6%	5 205	100,0%	-19%
Non-respect assign. lieu de résidence	3 227	99,8%	2 200	100,0%	-32%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	870	99,4%	941	99,9%	8%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	141	100,0%	97	100,0%	-31%
Non-respect des conditions de l'autorisation	149	100,0%	185	100,0%	24%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	636	99,5%	520	100,0%	-18%
Autres infractions à la LEtr	1 387	99,3%	1 262	100,0%	-9%

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 27: Loi sur les étrangers: élucidation et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

	2010	2011	2012	2013	2014
Code pénal (CP)	527 897	559 877	611 903	575 138	526 066
Loi sur les stupéfiants (LStup)	89 173	91 211	92 862	97 289	80 986
Loi sur les étrangers (LEtr)	28 943	31 735	36 422	41 512	39 544

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 28: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2010	2011	2012	2013	2014
Total général du Code pénal	527 897	559 877	611 903	575 138	526 066
Total vie et intégrité corporelle	28 237	26 395	26 351	25 727	24 286
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	53	46	45	57	41
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	187	184	184	152	132
Lésions corporelles graves (Art. 122)	487	487	597	568	609
Lésions corporelles simples (Art. 123)	9 338	9 033	8 728	8 527	7 782
Total patrimoine	378 581	409 651	444 039	413 166	370 445
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	183 386	213 173	237 449	217 978	186 708
dont vol par effraction	50 210	52 735	61 128	56 930	52 338
dont vol à l'arrachée	1 553	2 123	2 473	2 228	1 640
Vol de véhicule (Art. 139) ¹⁶	50 211	52 303	48 121	44 079	47 762
Brigandage (Art. 140)	2 853	3 113	3 603	3 196	2 367
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	57 809	58 577	50 279	48 130	46 942
Escroquerie (Art. 146)	9 403	6 307	8 066	9 304	9 563
Extorsion et chantage (Art. 156)	346	378	387	647	773
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	880	691	931	830	1 005
Total honneur, domaine secret ou privé	10 635	11 771	13 223	13 503	13 718
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	1 533	2 147	2 342	2 514	2 765
Total liberté	73 707	75 011	85 521	81 504	76 265
Menaces (Art. 180)	10 941	10 514	11 198	11 167	10 328
Contrainte (Art. 181)	2 005	1 955	2 193	2 264	2 201
Traite d'êtres humains (Art. 182)	52	45	78	61	46
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	303	290	285	316	353
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	4 906	5 169	5 627	4 629	4 666
Total intégrité sexuelle	6 321	6 121	6 483	7 239	6 484
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	1 133	1 403	1 203	1 330	1 300
Viol (Art. 190)	543	552	569	571	556
Exhibitionnisme (Art. 194)	464	507	591	459	514
Pornographie (Art. 197)	960	701	896	1 501	1 207
Total danger collectif	2 947	2 807	2 817	2 423	2 633
Incendie intentionnel (Art. 221)	1 313	1 194	1 183	965	1 081
Total autorité publique	7 898	7 858	9 243	8 744	8 389
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	2 258	2 519	2 957	2 776	2 567
Total administration de la justice	1 773	1 575	1 725	1 765	1 774
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	360	290	351	356	386
Autres Code pénal	17 798	18 688	22 501	21 067	22 072

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 29: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

¹⁶ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Infractions de violence

Infractions de violence

	2010	2011	2012	2013	2014
Total infractions de violence	46 412	44 733	46 509	45 583	42 396
Violence grave (exercée)	1 289	1 300	1 419	1 365	1 354
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	240	230	229	209	173
Homicides avec arme à feu	40	45	51	46	18
Homicides avec arme coupante/tranchante	118	109	104	95	84
Homicides avec arme contondante/d'estoc	6	15	12	6	9
Homicides avec violence physique	40	36	35	41	36
Homicides autre instrument	30	19	22	15	19
Homicides sans notion/inconnu	6	6	5	6	7
Lésions corporelles graves (Art. 122)	487	487	597	568	609
Lés. corp. graves avec arme à feu	10	13	11	10	44
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	91	88	116	92	94
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	19	31	31	16	24
Lés. corp. graves avec violence physique	287	265	324	260	258
Lés. corp. graves autre instrument	53	61	87	131	129
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	27	29	28	59	60
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	–	–	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	6	14	5	5	1
Viol (Art. 190)	543	552	569	571	556
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	13	17	19	12	15
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	33 837	32 541	33 506	32 406	29 942
Lésions corporelles simples (Art. 123)	9 338	9 033	8 728	8 527	7 782
Voies de fait (Art. 126)	13 104	12 014	12 062	12 223	11 593
Participation à rixe (Art. 133) ¹⁷	1 265	1 119	1 076	922	885
Participation à agression (Art. 134) ¹⁷	2 081	1 905	1 976	1 587	1 514
Brigandage (Art. 140 ch. 1-3)	2 840	3 096	3 584	3 184	2 352
Contrainte (Art. 181)	2 005	1 955	2 193	2 264	2 201
Mariage forcé (Art. 181a)	–	–	–	2	3
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	303	290	285	316	353
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	4	5	3	1
Contrainte sexuelle (Art. 189)	642	606	639	600	690
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	2 258	2 519	2 957	2 776	2 567
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	1	0	1	2	1
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	11 286	10 891	11 584	11 812	11 100
Menaces (Art. 180)	10 941	10 514	11 198	11 167	10 328
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	345	377	386	645	772

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 30: Infractions de violence

¹⁷ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.4 Infractions de violence domestiques

Infractions de violences domestiques

	2010	2011	2012	2013	2014
Total infractions de violences domestiques	15 606	14 881	15 810	16 495	15 650
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	26	27	22	23	23
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	51	65	46	44	39
Lésions corporelles graves (Art. 122)	65	70	81	75	72
Lésions corporelles simples (Art. 123)	2 197	2 098	2 048	2 190	1 879
Voies de fait (Art. 126)	4 841	4 439	4 597	4 798	4 632
Mise en danger vie (Art. 129)	169	96	99	90	105
Injure (Art. 177)	1 684	1 842	2 246	2 391	2 408
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	682	663	658	679	594
Menaces (Art. 180)	4 172	3 782	4 099	4 244	3 896
Contrainte (Art. 181)	673	694	734	731	630
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	105	113	113	118	113
Actes sexuels enfant (Art. 187)	266	257	231	300	300
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	5	4	4	2	3
Contrainte sexuelle (Art. 189)	151	126	158	145	200
Viol (Art. 190)	184	197	197	218	180
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	20	22	20	24	26
Autres articles du CP ¹⁸	315	386	457	423	550

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 31: Infractions de violences domestiques

¹⁸ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260bis CP).

4.1.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

	2010	2011	2012	2013	2014
Total patrimoine¹⁹	379 143	410 302	444 646	413 166	370 445
Appropri. illégitime (Art. 137)	2 396	2 524	2 801	2 828	2 729
Abus de confiance (Art. 138)	2 560	2 015	2 732	3 692	2 144
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	183 386	213 173	237 449	217 978	186 708
Vol de véhicule (Art. 139)	50 211	52 303	48 121	44 079	47 762
Brigandage (Art. 140)	2 853	3 113	3 603	3 196	2 367
Soustraction de chose (Art. 141)	555	543	567	522	512
Soustraction de données (Art. 143)	448	1 706	1 872	1 237	670
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	185	200	264	353	312
Dom. à la propriété (Art. 144)	57 809	53 435	50 279	48 130	46 942
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	60 065	64 908	76 860	70 736	61 041
Escroquerie (Art. 146)	9 403	6 307	8 066	9 304	9 563
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	4 606	5 520	6 323	5 559	4 219
Filouterie d'auberge (Art. 149)	561	540	474	420	477
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	577	622	611	776	595
Extorsion et chantage (Art. 156)	346	378	387	647	773
Gestion déloyale (Art. 158)	238	207	821	212	255
Détournement de salaire (Art. 159)	154	168	152	154	144
Recel (Art. 160)	1 440	1 388	1 724	1 727	1 479
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	154	147	129	177	351
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	457	331	474	402	346
Autres infractions contre le patrimoine	739	774	937	1 037	1 056

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 32: Infractions contre le patrimoine

¹⁹ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.6 Code pénal: Infractions selon les cantons/villes

Code pénal: Infractions selon les cantons/villes

	2010	2011	2012	2013	2014
Total Suisse	527 897	559 877	611 903	575 138	526 066
Appenzell Rh.-Ext.	2 145	2 113	2 823	2 089	2 076
Appenzell Rh.-Int.	539	365	370	370	388
Argovie	31 726	32 976	34 999	34 290	32 168
Bâle-Campagne	13 139	12 872	13 938	15 504	15 496
Bâle-Ville	19 812	22 048	27 052	24 040	21 485
Berne (sans la ville de Berne)	43 208	43 386	46 352	45 839	40 890
Ville de Berne	18 426	21 388	22 652	21 383	17 936
Fribourg	15 337	14 209	19 024	18 777	16 446
Genève (sans la ville de Genève)	28 539	31 456	31 687	28 903	27 686
Ville de Genève	33 371	41 365	34 736	30 267	27 558
Glaris	1 451	1 318	1 322	1 375	1 514
Grisons	8 427	8 224	8 890	8 183	8 196
Jura	3 336	3 693	4 368	4 532	3 604
Lucerne	21 524	24 219	24 519	24 764	22 509
Neuchâtel	13 487	14 659	16 624	16 006	14 462
Nidwald	1 208	1 161	1 322	1 257	1 443
Obwald	1 317	1 495	1 752	1 373	1 539
Saint-Gall	23 286	23 389	24 632	21 866	20 242
Schaffhouse	3 932	3 383	3 580	3 325	3 865
Schwyz	4 526	4 805	4 983	5 474	4 653
Soleure	16 472	16 751	19 834	18 014	16 321
Tessin	19 551	20 671	22 092	22 335	19 001
Thurgovie	10 073	10 509	11 642	11 822	11 551
Uri	1 031	918	1 164	1 202	1 031
Valais	15 155	15 332	18 368	17 100	13 843
Vaud (sans la ville de Lausanne)	40 919	46 164	55 212	51 291	49 756
Ville de Lausanne	18 477	24 228	28 168	27 245	22 211
Zoug	6 526	6 760	6 408	6 238	6 388
Zurich (sans les villes de Zurich et de Winterthour)	48 812	45 988	49 045	46 763	43 835
Ville de Zurich	51 080	51 791	60 080	52 452	47 632
Ville de Winterthour	8 328	9 247	9 262	8 555	7 564
Inconnu Suisse	2 737	2 994	5 003	2 504	2 777

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 33: Code pénal: Infractions selon les cantons/villes

4.1.7 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2010	2011	2012	2013	2014
Total infractions à la LStup²⁰	89 173	91 211	92 862	97 289	80 986
Total possession/saisie	34 866	38 699	38 014	40 524	31 195
Possession/saisie contravention	26 016	30 171	28 600	30 226	22 009
Possession/saisie délit	7 368	7 079	7 994	8 803	7 731
Possession/saisie crime	1 482	1 449	1 420	1 495	1 455
Total consommation	44 071	43 711	44 789	45 905	37 602
Total culture/production	1 497	1 382	1 442	1 476	1 759
Culture/production contravention	658	612	496	484	642
Culture/production délit	665	639	769	818	930
Culture/production crime	174	131	177	174	187
Total trafic	7 682	6 293	7 291	7 718	8 629
Trafic délit	5 079	4 087	5 004	5 178	6 115
Trafic crime	2 603	2 206	2 287	2 540	2 514
Total contrebande	1 057	1 126	1 326	1 666	1 801
Importation, exportation, transit délit	676	780	993	1 347	1 546
Importation, exportation, transit crime	381	346	333	319	255

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 34: Infractions à la loi sur les stupéfiants

²⁰ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

4.1.8 Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les cantons/villes

Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les cantons/villes

	2010	2011	2012	2013	2014
Total Suisse	89 173	91 211	92 862	97 289	80 986
Appenzell Rh.-Ext.	364	242	268	196	323
Appenzell Rh.-Int.	99	32	37	43	22
Argovie	4 583	4 555	5 324	4 792	3 188
Bâle-Campagne	945	800	854	1 000	757
Bâle-Ville	3 243	2 787	3 509	3 422	3 253
Berne (sans la ville de Berne)	7 285	6 851	7 840	7 157	7 200
Ville de Berne	6 967	7 359	6 756	6 433	6 284
Fribourg	2 515	2 385	2 763	3 425	2 859
Genève (sans la ville de Genève)	3 516	3 598	2 819	3 190	2 935
Ville de Genève	8 297	8 463	5 632	6 355	6 439
Glaris	219	380	297	383	335
Grisons	1 589	1 577	1 509	1 640	1 276
Jura	601	564	618	618	270
Lucerne	2 225	2 021	2 659	2 424	2 147
Neuchâtel	1 762	1 500	2 102	2 158	1 815
Nidwald	377	273	230	213	128
Obwald	72	69	82	83	139
Saint-Gall	3 475	3 137	3 727	3 952	3 900
Schaffhouse	721	743	880	909	694
Schwyz	938	928	1 050	1 111	760
Soleure	2 369	2 528	1 888	2 197	1 945
Tessin	3 549	3 522	3 527	3 110	3 066
Thurgovie	1 708	1 882	1 335	2 347	1 247
Uri	133	120	116	134	71
Valais	2 972	2 623	3 080	3 781	3 761
Vaud (sans la ville de Lausanne)	4 032	4 548	5 724	7 753	5 439
Ville de Lausanne	5 528	6 578	7 359	8 036	6 575
Zoug	627	580	964	1 104	543
Zurich (sans les villes de Zurich et de Winterthour)	4 585	5 523	6 008	6 192	4 612
Ville de Zurich	11 719	12 741	11 429	10 762	7 390
Ville de Winterthour	2 153	2 299	2 467	2 367	1 611
Inconnu Suisse	5	3	9	2	2

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 35: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les cantons/villes

4.1.9 Infractions à la loi sur les étrangers

Infractions à la loi sur les étrangers

	2010	2011	2012	2013	2014
Total général infractions à la LEtr	28 943	31 735	36 422	41 512	39 544
Total entrée/séjour/sortie illégal	18 532	21 364	24 521	28 185	26 846
Violation des dispositions sur l'entrée	6 774	8 277	9 619	10 219	9 644
Séjour illégal	11 676	12 995	14 801	17 807	17 028
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	50	48	34	41	60
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	32	44	67	118	114
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	1 378	970	976	1 260	1 342
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	1 168	871	857	1 118	1 181
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	51	24	13	13	35
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	159	75	106	129	126
Total activité lucrative ou occupation illégales	4 881	4 655	5 105	5 301	5 699
Exercer une activité lucrative sans autoris.	3 167	3 094	3 482	3 514	3 746
Procurer une activité lucrative sans autoris.	399	346	367	440	353
Occupation d'étrangers non autorisée	1 220	1 140	1 160	1 286	1 524
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	82	54	82	55	62
Changement d'emploi sans autoris.	13	21	14	6	14
Total induire la justice en erreur	369	274	253	356	452
Fausse indications/dissimulation de faits	296	228	204	316	401
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	73	46	49	40	51
Total autres infractions à la LEtr	3 783	4 472	5 567	6 410	5 205
Non-respect assign. lieu de résidence	1 521	1 728	2 311	3 227	2 200
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	1 370	1 154	1 183	870	941
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	221	130	219	141	97
Non-respect des conditions de l'autorisation	282	111	96	149	185
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	332	430	660	636	520
Autres infractions à la LEtr	57	919	1 098	1 387	1 262

© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 36: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.10 Loi sur les étrangers: Infractions selon les cantons/villes

Loi sur les étrangers: Infractions selon les cantons/villes

	2010	2011	2012	2013	2014
Total Suisse	28 943	31 735	36 422	41 512	39 544
Appenzell Rh.-Ext.	18	40	36	46	50
Appenzell Rh.-Int.	0	2	4	6	4
Argovie	1 645	1 972	2 707	2 501	2 265
Bâle-Campagne	136	154	194	283	253
Bâle-Ville	657	561	188	1 128	1 018
Berne (sans la ville de Berne)	1 711	1 693	1 715	1 856	2 086
Ville de Berne	937	917	1 113	1 155	1 236
Fribourg	681	706	1 406	2 278	1 786
Genève (sans la ville de Genève)	1 788	1 933	2 106	2 482	2 467
Ville de Genève	2 430	3 578	4 615	6 485	6 846
Glaris	77	99	133	106	137
Grisons	166	219	178	221	230
Jura	80	72	131	188	196
Lucerne	733	718	976	865	804
Neuchâtel	429	389	454	479	622
Nidwald	31	35	19	38	39
Obwald	23	28	86	32	22
Saint-Gall	1 066	973	1 049	1 385	1 359
Schaffhouse	315	329	305	492	624
Schwyz	397	321	322	393	299
Soleure	721	779	1 022	782	717
Tessin	1 299	1 375	2 003	1 348	1 244
Thurgovie	466	538	644	676	744
Uri	43	48	53	66	133
Valais	185	460	385	497	571
Vaud (sans la ville de Lausanne)	1 295	1 410	1 424	2 865	2 829
Ville de Lausanne	1 546	2 176	2 516	2 988	2 791
Zoug	524	519	396	367	404
Zurich (sans les villes de Zurich et de Winterthour)	5 905	5 517	5 592	4 813	3 933
Ville de Zurich	3 326	3 834	4 103	4 170	3 414
Ville de Winterthour	313	340	547	521	419
Inconnu Suisse	0	0	0	0	2

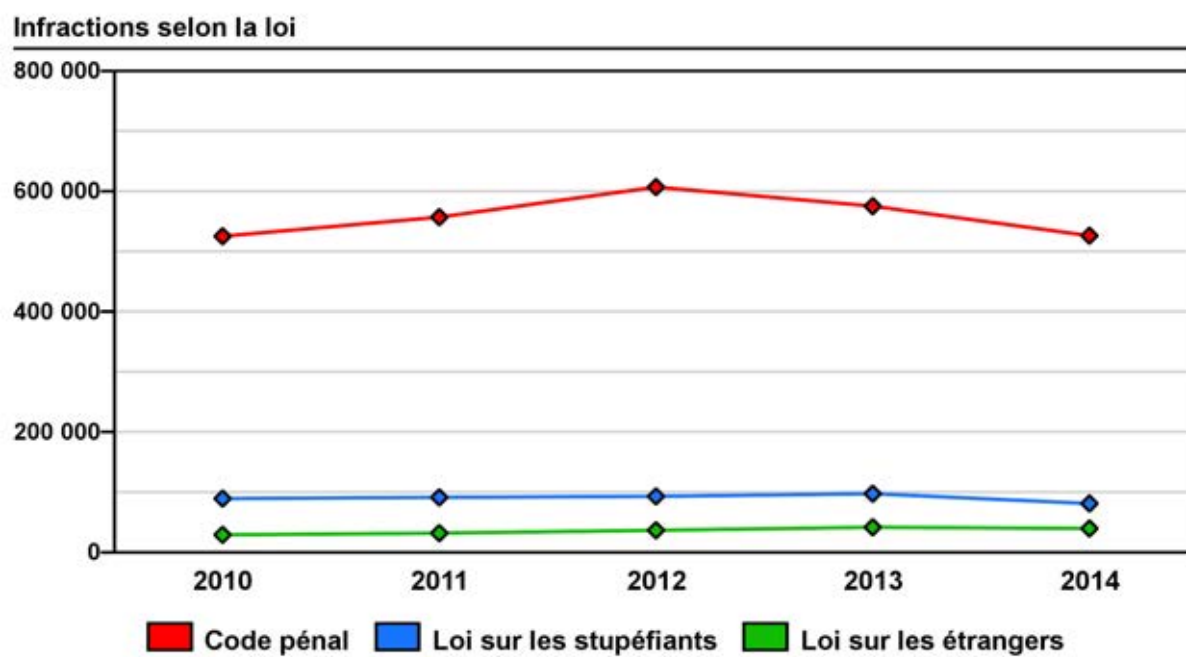
© OFS, Neuchâtel 2015

Tableau 37: Loi sur les étrangers: Infractions selon les cantons/villes

4.2 Graphiques

4.2.1 *Infractions selon la loi*

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.



État de la base de données: 12.2.2015

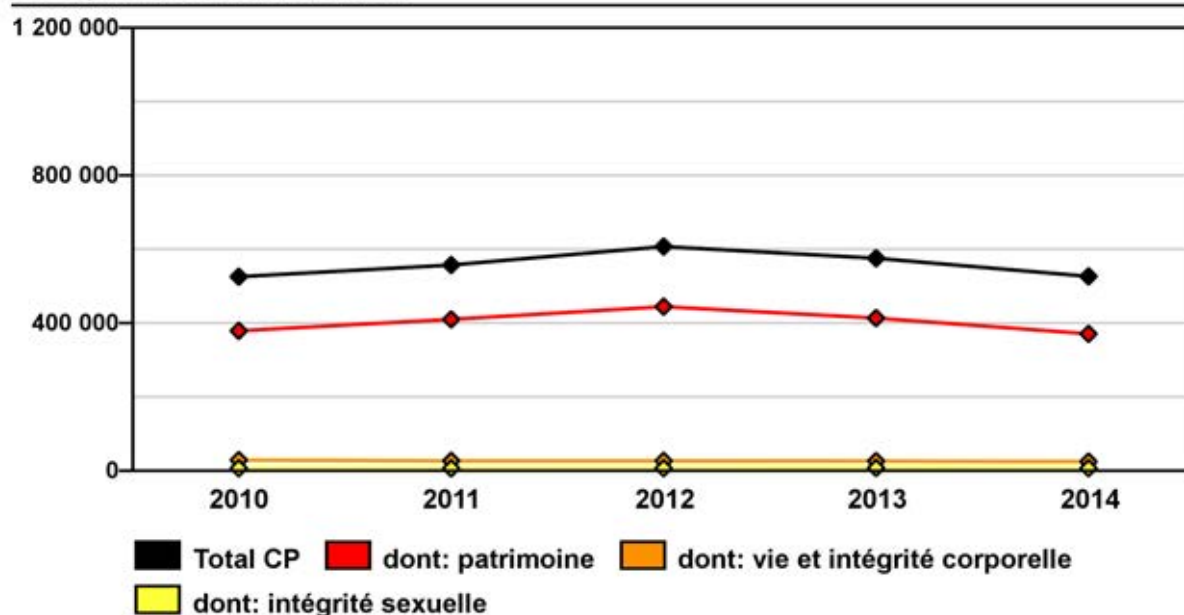
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 28: Infractions selon la loi

4.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 12.2.2015

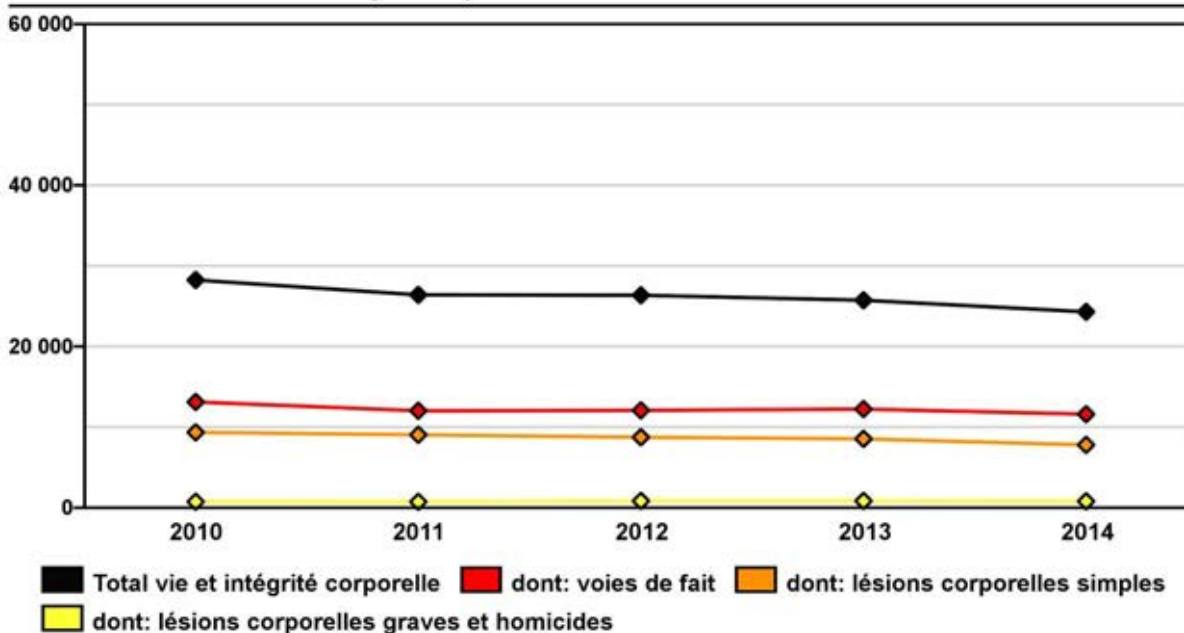
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 29: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 12.2.2015

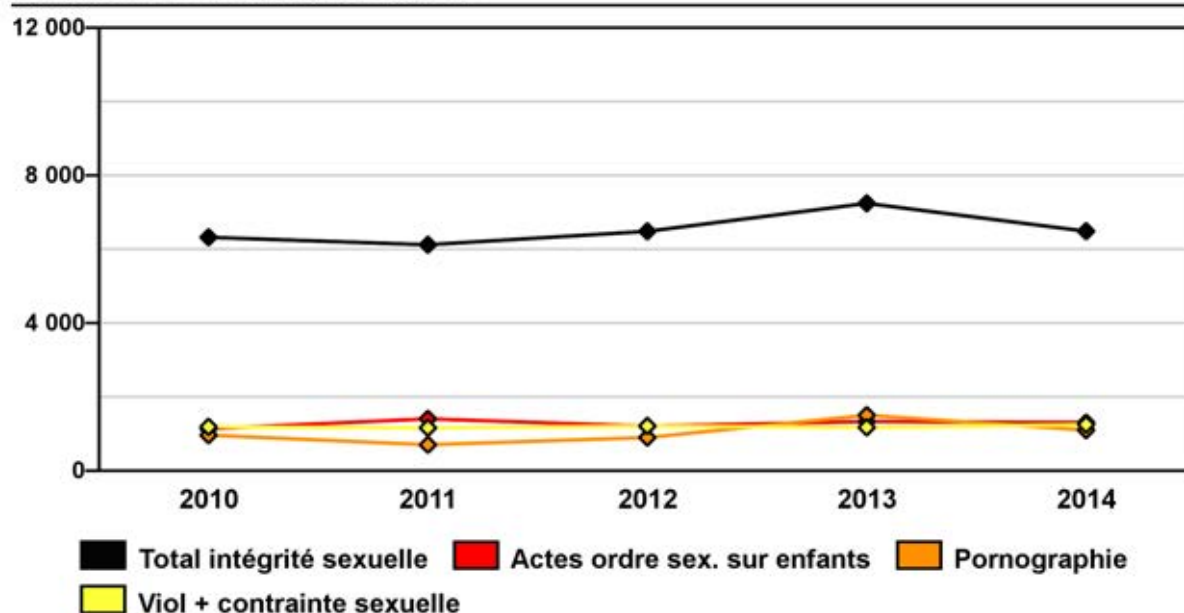
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 30: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 12.2.2015

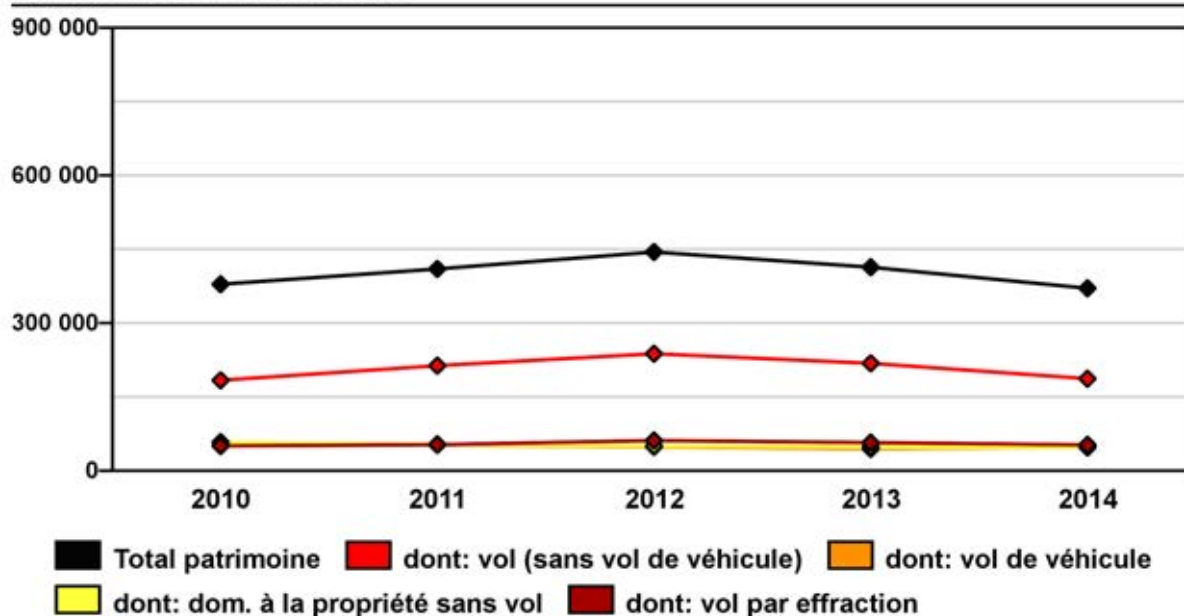
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 31: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 12.2.2015

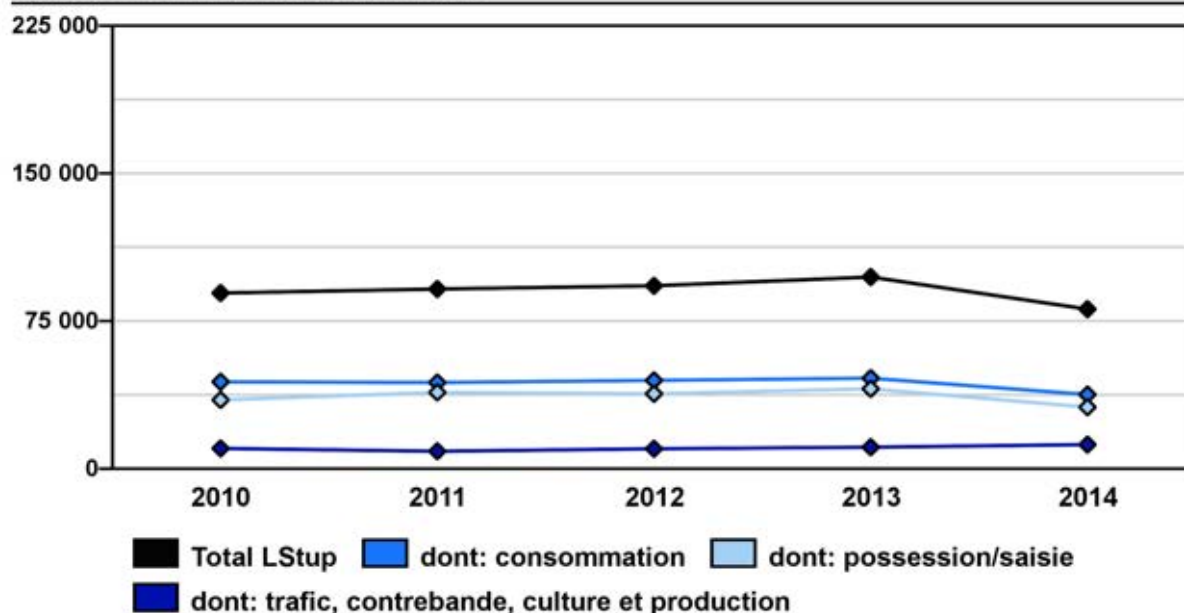
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 32: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 *Infractions à la loi sur les stupéfiants*²¹

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 12.2.2015

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Figure 33: Infractions à la loi sur les stupéfiants

²¹ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

5.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée comme le prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

5.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

5.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

5.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1er mai 2014. Cette fusion est rétroactivement appliquée pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

5.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

5.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (p. ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (p. ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (p. ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

5.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

6 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	12
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	13
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par canton/ville	15
Tableau 4: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par canton/ville	17
Tableau 5: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par canton/ville	19
Tableau 6: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	26
Tableau 7: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	27
Tableau 8: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	29
Tableau 9: Code pénal: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile	30
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile.....	30
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile	31
Tableau 12: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	31
Tableau 13: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	34
Tableau 14: Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	37
Tableau 15: Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	38
Tableau 16: Violences domestiques: évolution des infractions.....	40
Tableau 17: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidation et évolution des infractions	42
Tableau 18: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	45
Tableau 19: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	46
Tableau 20: Type de vol: élucidations et évolution des infractions	47
Tableau 21: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	50
Tableau 22: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	52
Tableau 23: Loi sur les stupéfiants: consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	55
Tableau 24: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	55
Tableau 25: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile...	56
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants.....	57
Tableau 27: Loi sur les étrangers: élucidation et évolution des infractions	59
Tableau 28: Infractions selon la loi	61
Tableau 29: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	62
Tableau 30: Infractions de violence	63
Tableau 31: Infractions de violences domestiques	64
Tableau 32: Infractions contre le patrimoine	65
Tableau 33: Code pénal: Infractions selon les cantons/villes.....	66
Tableau 34: Infractions à la loi sur les stupéfiants	67
Tableau 35: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les cantons/villes	68
Tableau 36: Infractions à la loi sur les étrangers	69
Tableau 37: Loi sur les étrangers: Infractions selon les cantons/villes.....	70

7 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	11
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	12
Figure 3: Code pénal (CP): fréquence (‰) par canton/ville	14
Figure 4: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par canton/ville.....	16
Figure 5: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par canton/ville.....	18
Figure 6: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	20
Figure 7: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	21
Figure 8: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	22
Figure 9: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	23
Figure 10: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	33
Figure 11: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	35
Figure 12: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	36
Figure 13: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	36
Figure 14: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	39
Figure 15: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	41
Figure 16: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	42
Figure 17: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	43
Figure 18: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	44
Figure 19: Brigandage (Art. 140) selon l'instrument.....	46
Figure 20: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol	47
Figure 21: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	48
Figure 22: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	49
Figure 23: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	50
Figure 24: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	51
Figure 25: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances	53
Figure 26: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	54
Figure 27: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	58
Figure 28: Infractions selon la loi	71
Figure 29: Code pénal: sélection de titres.....	72
Figure 30: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	72
Figure 31: Infractions contre l'intégrité sexuelle	73
Figure 32: Infractions contre le patrimoine.....	73
Figure 33: Infractions à la loi sur les stupéfiants	74

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

Moyen de diffusion

Service de renseignements individuels

L'OFS sur Internet

Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents

Publications: information approfondie

Données interactives (banques de données, accessibles en ligne)

Contact

058 463 60 11
info@bfs.admin.ch

www.statistique.admin.ch

www.news-stat.admin.ch

058 463 60 60
order@bfs.admin.ch

www.stattab.bfs.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse
www.statistique.admin.ch → Actualités → Publications

Criminalité et droit pénal

Voici un choix de publications du domaine Criminalité et droit pénal:

- Statistique policière de la criminalité (SPC) – Violence domestique enregistrée par la police: 2009–2013, n° de commande: 798-1300-05
- Statistique policière de la criminalité (SPC) – Violence domestique enregistrée par la police, vue d'ensemble, n° de commande: 798-1200-05
- Statistique policière de la criminalité (SPC), Rapport annuel 2013, numéro de commande: 1117-1300
- Statistique policière de la criminalité (SPC), Rapport annuel 2012, numéro de commande: 1117-1200
- Statistique policière de la criminalité (SPC), Rapport annuel 2011, numéro de commande: 1117-1100
- Statistique policière de la criminalité (SPC), Rapport annuel 2010, numéro de commande: 1117-1000
- Statistique policière de la criminalité (SPC), Rapport annuel 2009, numéro de commande: 1117-0900
- Homicides dans le couple, Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004, 2008, numéro de commande: 937-0400
- Délinquance routière et alcool, Rétrospective 2001–2012. Analyse statistique des effets de la révision de la loi sur la circulation routière (LCR) de 2005, n° de commande: 374-1200-05
- Délinquance routière et contrôles de police, Enquête auprès des conducteurs motorisés 2001–2006, 2006, n° de commande: 499-0600
- Homicides et violence domestique, Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004, 2006, n° de commande: 798-0400

Le rapport de la statistique policière de la criminalité présente depuis 2009 les résultats d'une statistique pour laquelle tous les cantons saisissent les infractions dénoncées selon des principes uniformes de saisie et d'exploitation. Les informations recueillies étant très détaillées, le rapport peut faire état des infractions, des personnes lésées et des personnes prévenus (y compris des données relatives à l'âge, au sexe et à la nationalité). Selon l'infraction enregistrée, il propose en outre des indications précises comme l'instrument du délit ou l'endroit de l'infraction. De nombreuses présentations graphiques (par ex. les fréquences par canton ou l'évolution des infractions sur 5 ans) complètent la vue d'ensemble sur la criminalité en Suisse enregistrée par la police.

N° de commande

1117-1400

Commandes

Tél. 058 463 60 60

Fax 058 463 60 61

order@bfs.admin.ch

Prix

18 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-19058-6